

Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France Abdelmalek Sayad

Citer ce document / Cite this document :

Sayad Abdelmalek. Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France. In: Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 15, juin 1977. Sociologie historique du mandarinat. pp. 59-79;

doi: https://doi.org/10.3406/arss.1977.2561

https://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1977_num_15_1_2561

Fichier pdf généré le 22/04/2018



Zusammenfassung

Die drei Perioden der Algerischen Emigration

Eine umfassende Studie der algerischen Emigranten darf nicht nur deren Existenzbedingungen in Frankreich in Betracht ziehen, sondern muss auch die Kennzeichen ihrer sozialen Herkunft berücksichtigen. Eine ausführliche Darstellung des Lebenslaufes der Emigranten erlaubt es, jene Bedingungen zu erkennen, die sie zur Auswanderung getrieben haben und die eine kollektive Einstellung der Emigration gegenüber hervorgebracht haben ; sie bestimmen auch alle jene Determinanten, die den einzelnen Emigranten zu seiner heutigen Position geführt haben. Die Analyse jener unterschiedlichen Bedingungen, die zu unterschiedlichen Zeitpunkten unterschiedliche «Emigranten-generatione» hervorgebracht haben, sowie der sich untereinander unterscheidenden Laufbahnen erlaubt es, die Vielfalt unter den Emigranten zu erkennen, und fuhrt zur Skizze einer Sozial-geschichte der Emigration, die Algerier nach Frankreich geführt hat.

In einer ersten Periode fiel die Emigrationsgeschichte mit der Geschichte einer verarmten bäuerlichen Gesellschaft zuzammen, die um ihr Überleben kämpfte und von den Emigranten dafür eine Hilfe erhoffte ; der Emigrant dieser Zeit war ein Bauer, der in die Funktion des «Emigranten» delegiert wurde, um den bäuerlichen Zielsetzungen zu dienen ; als emigrierter Bauer lebte er in der Emigration als Bauer weiter, sein ganzes Verhalten entsprach einer bäuerlichen Ethik. Als eine Emigration auf Befehl war dièse Emigration der bäuerlichen, gemeinschaftlichen Ordnung unterworfen und von ihr kontrolliert.

In einer zweiten Periode wurde die Emigration für eine immer grössere Anzahl von Bauern die Möglichkeit, jene unmöglichen Hoffnungen zu realisieren, die ihren neuen Bedingungen «entbäuerlichter» Bauern entsprangen. Fur diese neuen Bauernemigranten, die sich als Bauern verleugnen wollten, war die Emigration der Vorwand, um endgiiltig jene Dienstbeziehungen abzubrechen, die sie an eine verachtete und entwertete Gemeinschaft banden. Der aus anderen sozialer Bedingungen hervorgegangene Emigrant der zweiten «Generation» unterscheidet sich in allem von seinem Vorgänger: In der Einstellung gegenüber der bäuerlichen Welt und Gesellschaft; in seinem Lebensweg in der Emigration; in der Einstellung den anderen Emigrantengruppen gegenüber, usw. Man beobachtet seither eine vollkommene Unterordnung der traditionellen Landwirtschaft und der ganzen alten Ordnung unter das Wirtschafts- und Sozial-leben jenes Landes, das die Dienste der Emigranten verwertet.

In letzter Zeit und als Abschluss eines mehr als 75 Jahre dauernden Prozesses hat die Emigration vor allem in Zusammenhang mit der Familienemigration zur Bildung einer algerischen Kolonie in Frankreich geführt. Die morphologischen Veränderungen, die die Gemeinschaft der Emigranten durchmacht, zeigt die Tendenz zu einer Herausbildung einer «kleiner Gesellschaft», die sowohl von der französischen als auch von der algerischen Gesellschaft relativ autonom ist, von der sie zwar ausgegangen ist, von der sie sich aber immer mehr entfernt.

Abstract

The Three «Ages» of the Algerian Emigration

A complete study of the Algerian emigrant population should take into account not only the social conditions of the emigrants in France but also the social characteristics that they bore as a result of their position at the time they left their native country. By completely reconstructing the trajectories of the emigrants, it becomes possible to grasp the conditions which led to their departure and which produced a certain type of collective attitude towards emigration. These trajectories also illuminate the system of the other determining factors which have brought the emigrant to his present position. The analysis of the differential conditions which, at different moments, produced different «generations» of emigrants, as well as of the varied classes of trajectories, allows us to account for the diversity of the emigrant population and to sketch the social history of Algerian emigration to France.

In its first stage, the history of the emigration is really one with the history of an impoverished peasant society which was struggling for survival and hoped that emigration would give it the means to perpetuate itself in its existing form. The emigrant of this period was among the most capable and respected members of his community and was «delegated» to emigrate in order to further traditional peasant aims. An emigrant peasant, he continued to live as a peasant in emigration, behaving in all respects in conformity with the peasant ethic. The emigration was by command and carried out in an

order and the communal order.

During its second stage, the emigration became, for an ever increasing number of peasants, the opportunity to realize the impossible aspirations arising from their new status as «decountrified» peasants. This new emigrant peasant, who asked only to deny his peasant origins, took emigration as a pretext to break completely the ties of «servitude» which linked him to a despised condition and to a coummunity held in little esteem. A product of different social conditions, the emigrant of the second «generation» differed in every way from his predecessor -in his attitude toward peasant existence and toward the community of peasants; in his itinerary in emigration; in his attitude toward the emigrants as a group and, indirectly therefore, toward his native group; in his choice of work, and, more generally, in his attitude toward French society, etc. From this time on, it is possible to observe a total subordination of traditional agriculture and of the whole former social order to the economic and social life of the country which utilizes the services of the emigrants. More recently, completing a process already underway for more than three guarters of a century. the emigration has brought about the implantation in France of a true Algerian colony -especially since the development of the tendency to emigrate by families. The morphological transformations experienced by the emigrant community illustrate its tendency to constitute itself as a «micro-society», relatively autonomous with respect both to French society and to the Algerian society from which it originated but from which it is separating itself more and more.

Résumé

Les trois «âges» de l'émigration algérienne

Pour être complète, l'étude de la population algérienne émigrée doit prendre en compte non seulement les conditions sociales d'existence en France des émigrés, mais aussi les caractéristiques sociales que les émigrés tiennent de leur position au sein de leur groupe d'origine. Reconstituées de façon complète, les trajectoires des émigrés permettent de saisir les conditions qui ont été à l'origine des dé- parts et qui ont modelé un certain type d'attitude collective à l'égard de l'émigration ; elles livrent aussi le système des autres déterminations qui ont amené l'émigré à sa position actuelle. L'analyse des conditions différentielles qui, à des moments différents, ont produit différentes «générations» d'émigrés, et des classes diversifiées de trajectoires d'émigrés permet de rendre compte de la diversité de la population des émigrés, et conduit à esquisser une histoire sociale de l'émigration des Algériens vers la France.

Dans un premier temps, l'histoire de l'émigration s'est confondue avec l'histoire d'une société de paysans qui, appauvrie, luttait pour sa survie et attendait de l'émigration qu'elle lui donne les moyens de se perpétuer en tant que telle. L'émigré d'alors était un paysan accompli qui était «délégué» à la fonction d'émigré en vue de servir des fins paysannes ; paysan émigré, il continuait à vivre dans l'émigration en tant que paysan, conformant tous ses comportements à l'éthique paysanne. Emigration sur ordre, cette émigration était ordonnée c'est-à-dire contrôlée et subordonnée à l'ordre paysan et à l'ordre communautaire.

Dans un second temps, l'émigration est devenue pour un nombre de plus en plus grand de paysans, l'occasion de réaliser les impossibles aspirations contenues dans leur nouvelle condition de paysans «dépaysanisés». Ce nouvel émigré qui ne demandait qu'à se renier comme paysan a pris prétexte de son émigration pour rompre effectivement les liens de «servitude» qui le rattachaient à une condition méprisée et à une communauté dévalorisée. Produit par des conditions sociales différentes, l'émigré de la «seconde» génération se distingue en tout de son prédécesseur : attitude à l'égard de la condition paysanne et de la communauté des paysans ; itinéraire dans l'émigration ; attitude à l'égard du groupe des émigrés et, par la médiation de celui-ci, à l'égard du groupe d'origine ; attitude à l'égard de la profession et, de manière plus large à l'égard de la société française, etc. On observe désormais une subordination totale de l'agriculture traditionnelle et de tout l'ordre social ancien à la vie économique et sociale du pays qui utilise les services des émigrés.

Plus récemment, achevant un processus déjà engagé depuis plus de trois quarts de siècle, l'émigration a fini par entraîner -surtout depuis que s'est développée une tendance à l'émigration des familles-l'implantation en France d'une véritable colonie algérienne. Les transformations morphologiques que connaît la communauté des émigrés témoigne de sa tendance à se constituer en une «petite société» relativement autonome tant à l'égard de la société française qu'à l'égard de la société algérienne dont elle tire ses origines mais dont elle se sépare de plus en plus.



abdelmalek sayad

Rester ou s'en aller... S'en aller ou rester...

Refrain Mon coeur, pourtant, réfléchit S'il doit rester ou s'en aller, S'il doit s'en aller ou rester : Ni il s'en est allé ni il est resté, Ni il est resté ni il s'en est allé. Sa maladie s'est installée ancienne. Et sa vie, le malheureux, tient à un fil.

> Il m'a demandé conseil. Je lui ai dit de rester Alors que lui voulait s'en aller ; Je lui ai dit, alors, de s'en aller Alors que lui voulait rester. Je lui ai dit de s'en aller, il voulait rester ; Je lui ai dit de rester, il voulait s'en aller. S'il avait un guide Il resterait ou s'en irait.

> J'attends s'il change de pensée, S'il reste ou s'il s'en va. Je lui ai alors dit de rester, Il me répond c'est alors à toi de t'en aller. Quand je lui dis de s'en aller, il veut rester ; Quand je lui dis de rester, il veut s'en aller. Quand je le conseille, que je parle ou me tais, Il ne sait s'il doit rester ou s'en aller.

Il s'en est allé un jour mais en pensée Il est revenu avant d'être parti. Notre droit n'a rien réglé ni décidé, Notre chance est petite. Si je m'en allais, il veut rester; Si je restais, il veut s'en aller Tandis que je demeure perplexe Lui saigne de ses blessures.

Sliman Azzem chanteur kabyle et conteur de l'émigration.



Toute étude de l'émigration qui négligerait les conditions d'origine des émigrés, se condamnerait à ne donner du phénomène migratoire qu'une vue, à la fois, partielle et ethnocentrique : d'une part, comme si son existence commençait au moment où il arrive en France, c'est l'immigrant -et lui seul- et non l'émigré qui est pris en considération ; d'autre part, la problématique, explicite et implicite, est toujours celle de l'adaptation à la société d'«accueil». Par suite, si utiles soient-elles (1), les analyses de l'univers des immigrés risquent de s'enfermer dans deux discours aussi abstraits et aussi réducteurs l'un que l'autre : rapportées aux conduites, ainsi constituées en normes, de la société dominante qu'est la société d'immigration, les conduites des émigrés ne peuvent apparaître que comme des «manquements» et il ne reste, pour les expliquer, qu'à les imputer tantôt aux conditions d'existence ainsi tenues pour responsables de comportements «dysfonctionnels», tantôt aux caractéristiques socio-culturelles d'origine mais considérées génériquement comme un simple héritage culturel et traitées comme des «freins», des «obstacles» opposés au processus d'adaptation au nouvel environnement social.

Au lieu de se consacrer à expliquer la situation des émigrés (en réalité, des immigrés), entièrement et seulement, par l'histoire de leur séjour

1-En effet, ces analyses, qui ont contribué à fournir une bonne connaissance des conditions de vie des immigrés en France (notamment des conditions de travail et de logement), se sont étendues récemment à des domaines nouveaux : problèmes de formation professionnelle ou culturelle, pratiques culturelles, attitudes politiques (engagement politique des immigrés, leur attitude à l'égard des syndicats, à l'égard des grèves et des différentes formes d'action et de revendications spécifiques, voire à l'égard des régimes poli-tiques d'origine ou de leurs représentations diplomatiques).

Réintroduire les trajectoires complètes, c'est aussi rompre avec l'image «éternisée» de l'immigration qui, au mieux, a été adéquate par le passé pour

ciée, soumise pareillement aux mêmes actions et

aux mêmes mécanismes.

un autre état de l'immigration. C'est ainsi qu'on continue à appliquer à tous les immigrés l'image stéréotypée de la noria (3): l'immigration serait un mouvement qui amènerait en France -et remmènerait de France-, dans un perpétuel renouvellement, des hommes toujours nouveaux (même s'ils ne sont pas à leur première émigration ni à leur premier séjour en France) et toujours identiques, l'immigré étant fixé une fois pour toutes dans l'image du rural (ou du paysan) émigrant seul (i.e. sans sa famille), pour une durée nécessairement limitée.

Cette représentation qui a certainement été vraie, au moins en partie, lors des débuts de l'émigration algérienne vers la France (probablement jusque vers les années 1945-1950, à condition de négliger les différences qui peuvent apparaître entre les régions ou dans une région entre des groupes séparés par leur histoire récente) a cessé de correspondre - à quelques exceptions près- à l'émigration actuelle. Si elle survit en dépit des démentis que lui inflige la réalité, c'est parce qu'elle offre l'avantage de rassurer tout le monde, la société d'accueil, le pays (ou les groupes) d'origine, les émigrés eux-mêmes. En effet, les uns et les autres trouvent intérêt à entretenir ainsi l'illusion rétrospective d'une émigration relativement inoffensive qui ne perturbe aucun ordre, ni l'ordre paysan de la société d'origine qui, pour assurer sa sauvegarde et sa perpétuation, est contrainte de «déléguer» certains de ses membres à la fonction d'émigrer ; ni l'ordre moral, politique et social du pays d'accueil qui peut recevoir et utiliser les émigrés d'autant plus facilement et en nombre d'autant plus grand qu'il s'autorise à les traiter comme s'ils ne faisaient que «transiter»; ni l'ordre des émigrés eux-mêmes qui, partagés entre deux pays, deux univers sociaux, deux conditions en tous points divergentes, s'évertuent à masquer et à se masquer les contradictions de leur situation, se convainquant de son caractère «provisoire» lors même qu'elle a toute chance d'être définitive ou de s'étendre à la vie active. Parce qu'elle occulte les effets indirects et différés du phénomène migratoire (c'est-à-dire ses aspects souvent négatifs) pour n'en retenir que les avantages immédiats, l'image de l'émigration comme «rotation» continuelle exerce sur chacun un fort pouvoir de séduction : la société d'accueil a la conviction de pouvoir disposer éternellement de travailleurs (hommes seuls, en âge et dans les conditions physiques pour commencer à travailler de suite), sans avoir pour autant à «payer» (ou fort peu) en problèmes sociaux ; la société d'origine croit pouvoir se procurer de la sorte indéfiniment les ressources monétaires dont elle a besoin, sans qu'il résulte pour elle la moindre altération ; les émigrés sont persuadés de s'acquitter de leurs obligations à l'égard de leur groupe (tout en étant séparés), de leur terre (tout en travaillant en usine) et de leur état de paysans (tout en se faisant ouvrier) sans avoir pour cela le sentiment de se renier.

²⁻Cette tendance a conduit à produire autour du thème de l'adaptation des immigrés aux conditions de travail et de vie en France de nombreuses tautologies de ce type : si certains immigrés paraissent relativement privilégiés par rapport à d'autres (dans l'emploi, dans le logement, etc.), c'est dit-on parce qu'ils sont mieux «adaptés» à la société française, leur «réussite» étant un indice de cette bonne «adaptation» inversement, s'ils sont mieux «adaptés» à la société française -le critère en étant en gros, l'adoption d'un certain nombre de comportements, souvent superficiels, tenus pour significatifs des changements qui se sont produits dans le système des pratiques de l'immigré-, c'est parce qu'ils connaissent de meilleures conditions d'existence, c'est-à-dire ont un meilleur emploi, un meilleur logement, ou, ce qui revient au même, savent tirer un meilleur parti des possibilités que leur offre la société d'accueil.

³⁻C'est cette représentation de l'émigration qui est implicitement contenue dans la manière d'établir les «statistiques de l'immigration» qui mesurent le volume des «flux» (le nombre d'immigrés entrés en France) et des «reflux» (le nombre d'immigrés sortis de France), sans jamais s'interroger sur la nature et la composition de ces soldes quand ils sont positifs.

L'analyse conjointe des conditions différentielles qui ont produit différentes «générations» d'émigrés (au sens vrai d'ensembles d'émigrés produits selon un même mode de génération) et des classes diversifiées de trajectoires (ou itinéraires) que réalisent' dans l'immigration ces différents types d'émigrés, révèle l'extrême diversité de la population des immigrés : des émigrés appartenant chronologiquement à la même phase de l'émigration (i.e. sensiblement du même âge et de la même période) mais produits selon des modes de génération différents, peuvent différer en tous leurs comportements ; inversement, des émigrés séparés dans le temps peuvent être relativement proches les uns des autres, comme si les plus anciens avaient été des précurseurs tant pour la genèse de leur émigration que pour l'itinéraire de leur immigration. En fait, l'histoire de l'une retraduisant l'histoire de l'autre, les phases de l'émigration correspondent au fond aux phases qui peuvent être distinguées dans le processus des transformations internes aux communautés rurales qui produisent les émigrés. C'est ainsi qu'à chacune des deux grandes périodes de l'histoire récente de la société rurale algérienne, à chacun des deux états successifs des structures les plus fondamentales de l'économie et de la pensée paysannes ainsi que de tout l'ordre social du monde rural correspond un «âge» distinct de l'émigration, c'est-à-dire un mode de génération différent de l'émigration et une «génération» différente d'émigrés : dans un premier temps, jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale (approximativement), l'histoire de l'émigration des Algériens vers la France se confondait avec l'histoire d'une société paysanne qui luttait pour sa survie et qui attendait de l'émigration qu'elle lui donne les moyens de se perpétuer en tant que telle. Dans un second temps, pour une masse de paysans pas seulement appauvris mais totalement prolétarisés, l'émigration constituait l'occasion privilégiée -peutêtre la seule qui leur soit donnée- de réaliser les aspirations que leur nouvelle condition autorisait et interdisait à la fois. Plus récemment (depuis l'indépendance de l'Algérie surtout), achevant le processus déjà engagé depuis plus de trois quarts de siècle, l'émigration a fini par déterminer l'implantation en France d'une communauté algérienne relativement autonome tant à l'égard de la société française qu'elle côtoie qu'à l'égard de la société algérienne dont elle tire ses origines.

Le premier «âge» de l'émigration : une émigration sur ordre

Conséquence en même temps qu'indice de la ruine de l'équilibre ancien dans lequel persévéraient la société et l'économie paysannes traditionnelles, l'émigration en France avait pour fonction première de donner aux communautés paysannes, incapables de se suffire à elles-mêmes par leurs activités agricoles, les moyens de se perpétuer en tant que telles. Aussi l'émigré d'alors, paysan qui ne s'était séparé des siens, de sa terre, de ses activités que physiquement et provisoirement, était-il mandaté par sa famille et plus largement par la société paysanne pour une mission bien précise, limitée dans le temps parce que limitée dans ses objectifs. Cet émigré, paysan accompli, ne se distinguait en rien des autres paysans ; peut-être était-il choisi, en raison même de la gravité de la responsabilité qui lui était confiée, parmi les «meilleurs» d'entre eux. En effet, avant que la répartition des tâches entre les différents hommes valides de la famille ou du groupe en arrive progressivement à une quasi spécialisation, avant qu'on en vienne à distinguer entre le «travailleur de l'intérieur» (i.e. le paysan qui, n'étant «fait» que pour le travail de la terre n'émigrait pas) et le «travailleur de l'extérieur» (i.e. l'homme dont la fonction essentielle et bientôt exclusive était d'émigrer afin de pourvoir en argent liquide), c'était le même travailleur, le même paysan qui cultivait la terre et qui émigrait, car «bon travailleur de la terre et de la maison» (paysan accompli), il était aussi «bon travailleur pour la terre et pour la maison» (le bon émigré) (4). C'était donc selon les critères qui définissaient l'excellence paysanne qu'étaient choisis les «délégués» à l'émigration : dépositaires de la confiance de leur groupe, les émigrés ne pouvaient être ni jeunes (ou trop jeunes) ni célibataires, même si la tradition paysanne valorisant à l'extrême le travail de la terre auquel elle subordonnait toutes les autres activités, voulait que les tâches «extérieures» à l'agriculture (i.e. les moins élevées dans la dignité paysanne) reviennent en priorité aux plus jeunes. L'émigration saisonnière en qualité d'ouvriers agricoles constituant un «banc d'essai», c'était souvent que les

^{4-«}Le (bon) travailleur, tel il est à la maison, tel il est au dehors»; à cette certitude proverbiale établie par la tradition, tend à se substituer de plus en plus cette autre formule plus conforme à l'expérience actuelle de l'émigration: «C'est dehors que l'homme est homme, à la maison il est donné à tout homme d'être homme».

Un acte caché

«(...) J'ai connu l'époque où la France (l'émigration en France) était quelque chose de mal, de honteux. On ne criait pas sur les toits comme maintenant : «voyez-moi, je pars en France ou je reviens de France.» (...) Tout se faisait discrètement : on partait en silence. Il ne faut pas qu'on sache qu'un tel va quitter sa terre, abandonner sa char-rue. (...) Tu ne te doutes que quelqu'un allait partir que lorsque tu le vois se rendre dans un village, puis dans un autre, pour y visiter 'son odeur et son sang' (sa parenté). Tout se faisait sans bruit, très souvent la nuit. La nuit, tout dort : à la maison, cela évite les larmes ; au dehors, cela évite les paroles d'apitoiement. (...) Nous avions déjà des valises à l'époque (de son émigration), nous les envoyions une semaine à l'avance ; elles étaient déposées chez R... (un commerçant de la ville où se trouvait la gare la plus proche). Nous sortions du village avec nos habits de tous les jours, les vêtements de fellah : la chéchia, le burnous. Nous ne nous changions qu'à Alger, au moment de monter dans le bateau : nous retirions la gandoura et le burnous et nous passions le pantalon français. (...) De la même manière au retour, nous revenions à la maison en silence, à petits pas, comme si nous rentrions d'une toute petite absence, du marché hebdomadaire. (...) Tu arrivais toujours de nuit au village. Tu arrivais la nuit et le lendemain tu te retrouvais fellah parmi les autres, comme si tu n'étais jamais parti. (...) C'est la même chose que le jour du départ : tu ne voyais personne entrer dans le village avec les vêtements de France, tout est déjà enlevé et changé à Alger. Je m'en souviens : le premier béret (thabirits) quand il est arrivé au village, on en parlait encore dix ans après, je crois que celui qui l'avait amené ne l'a plus jamais ressorti, le surnom lui est resté : 'la calotte du singe'. (...) Aujourd'hui, tout se fait avec grand tapage: sachez que je peux faire comme les autres! Sachez aussi que je suis revenu ; regardez tout ce que je ramène de France. (...)».

R.K., un ancien émigré des années trente.

émigrés en France avaient apporté à cette occasion la preuve qu'ils savaient rester solidaires de leur groupe et fidèles à leur qualité et à leur honneur de paysans.

«(...) Qui envoie-t-on au marché pour acheter ou pour vendre ? Tu envoies celui en qui tu as confiance. Tu n'envoies pas un enfant qui peut «se faire rouler», se laisser séduire jusqu'à «être joué», celui-là tu le fais accompagner par quelqu'un de sûr ; tu n'envoies pas non plus celui qui risque de t'abuser : il reviendra les mains vides (...). La France c'est comme le marché, c'est un autre marché, un grand marché : un marché plus éloigné que le marché hebdomadaire (local), un marché qui dure plus longtemps, pas une journée, mais des mois et des années (...). Plus le marché est lointain, important, plus il faut prendre des précautions (...). C'est comme cela qu'on partait en France. Celui 'en lequel il n'y a pas d'assurance', soit parce qu'il est jeune, soit parce qu'il n'a pas l'habitude, celui-là, il faut le confier à quelqu'un d'autre, plus âgé, plus expérimenté, qui lui apprenne (...).» (Un ancien émigré : 73 ans, 11 années passées en France entre 1934 et 1957).

Au service du monde paysan, subordonnée à l'activité agricole dont elle était un appoint, l'émigration sélectionnait ses agents selon les principes de l'habitus paysan. Ce n'était pas tout. Les séjours en France étaient pliés à la tradition paysanne dans leur durée (ou, ce qui revient au même, la durée des absences du pays), leur fréquence, les périodes des départs et des retours, etc. Le rythme de ces derniers obéissant au calendrier des travaux agricoles et aux temps forts de la vie sociale des campagnes plus qu'aux exigences de l'activité des industries employant les émigrés : les départs avaient lieu généralement après les labours, à la fin de l'automne ou au début de l'hiver ; les retours coïncidaient avec la période des moissons et des récoltes et avec la période de l'année où les relations sociales sont les plus intenses (saison des mariages et de toutes sortes de transactions après les récoltes). La mission que constituait l'émigration exigeait d'être accomplie dans le minimum de temps : ni les émigrés, ni leur groupe n'aimaient faire durer trop longtemps les séjours en France. Si, par exception, l'absence de l'émigré devait se prolonger audelà de ce qui était permis, elle attirait sur ses auteurs la réprobation qui allait à tous ceux qui manquaient de retenue et ne savaient pas se conformer à l'éthique paysanne : l'émigré lui-même parce qu'il semblait prendre goût à la ville et à sa condition d'émigré; sa famille parce qu'elle se montrait incapable de le «récupérer» ou parce que, trop «gourmande» (bien plus que trop pauvre), elle l'obligeait ou l'encourageait à demeurer absent plus longtemps (i.e. à gagner sans se rassasier toujours plus d'argent).

Quand les séjours en France devaient se répéter pour un même émigré (le moins souvent possible), ils étaient vécus par les émigrés et par le groupe comme autant d'actes uniques, sans lien avec le séjour précédent ou avec le suivant (éventualité de plus en plus fréquente parce qu'elle devient de plus en plus inévitable) ; c'était ainsi un «perpétuel recommencement» de la même expérience de l'émigration avec la même quête du travail et du logement, le même ré-apprentissage de la vie d'immigré : «nous sommes comme des puces, dès que nous avons chauffé nos places nous en sautons».

Conduit à affronter la vie urbaine et à en subir tous les mécanismes (notamment en matière de consommation et de dépenses), le «bon» émigré, celui qu'on loue parce qu'il a su rester le paysan authentique (bou-niya) qu'il était, se devait de manifester qu'il pouvait supporter sa nouvelle condition d'émigré et continuer, malgré l'exil, à vivre et penser en véritable paysan. C'était à cette condition qu'il pouvait, par exemple, adopter ce comportement tant loué (chez les paysans) de travailleur acharné et économe. Comme si l'on craignait que le contact avec la ville n'émousse les vertus paysannes, on recommandait aux émigrés de se garder par-dessus tout d'imiter le citadin : ne pas manger, s'habiller, dépenser comme lui, ne pas travailler comme lui qui «aime trop sa personne», «ne travaille que pour son ventre», car à contrefaire le citadin, on ne peut que «prendre en cupidité», en «avidité», en «insatiabilité» -cette soif inextingible de l'argent quand on a commencé à en gagner- et en «démesure» -«cette prétention qu'ont tous ceux qui veulent tenir le monde dans une seule de leurs mains en un seul jour».

Une exigence n'allant pas sans l'autre (peutêtre au fond, n'étaient-elles qu'une seule et même chose), l'émigré qui se devait d'être attaché aux valeurs paysannes, se devait aussi de ne pas renier les valeurs du groupe. Parce que le pays, thamourth (la famille, le groupe agnatique, le village, la communauté dans son ensemble) occupe toutes leurs pensées et inspire toutes leurs préoccupations et tous leurs comportements, c'est pour les émigrés un exceptionnel réconfort que de pouvoir se regrouper en France selon le schéma des structures sociales et du réseau de relations qui leur étaient familières. A vivre parmi ses proches, l'émigré puisait dans le groupe de ses compagnons la force dont il avait besoin pour résister aux tentations et aux effets dissolvants de la vie urbaine (5).

Confronté, à la faveur de son exil, à des manières (citadines) d'être et d'agir, de sentir, de percevoir et dépenser, de vivre et de consommer, toutes rejetées comme incompatibles avec son état de paysan, l'émigré se réfugiait dans cette manière de «petit-pays» reconstitué en France pour prolonger le «grand pays» natal et manifestait par là son refus généralisé d'adhérer à un univers (celui de l'émigration) qu'il découvrait et qu'il découvrait comme décisivement étranger.

«L'émigration, c'est un clan. Il (l'émigré) va seulement là où il y a ceux de son pays (...). Ils sont tous groupés : (...) tu vas alors là, parce que c'est là que se trouvent ceux sur qui tu comptes, les enfants de ton pays (...). Nous, notre mal, notre maladie à nous, c'est (...) vivre en société, toujours vivre entre nous. Y a une crainte dans la vie, tout seul ; y a pas beaucoup qui ont le courage de s'expatrier seul. Il peut pas s'écarter, se séparer de l'autre, s'éloigner des gens

du pays : celui-là, émigré chez son frère ; celui-là chez son père, son oncle, son beau-frère et ils appellent ça l'émigration ; c'est elghorba (l'exil) au-dessus du kanoun (le foyer de la maison). C'est toujours en pays de connaissance qu'on reste : comme là-bas (au pays), comme on est venu comme ici (...)». (S.B.).

Se tenir à distance de ce dont il était objectivement tenu à distance, user de l'éloignement psychologique et culturel qui le tenait à l'écart de la société française et de ses pratiques (au moins de ce qui lui en était accessible), c'était la rançon des sacrifices qu'ils devaient consentir à une activité dont ils pouvaient ne pas toujours percevoir le bien-fondé (activité provisoire, «mensongère», d'un statut social factice car culturellement et socialement «étrangère» à l'activité paysanne, la seule légitime) et à une condition (la condition salariée) encore peu familière qui, souvent, s'accompagnait du sentiment de «déroger».

Paysan mandaté pour l'émigration, paysan qui s'efforce de traverser l'épreuve de l'émigration sans jamais se renier comme paysan, l'émigré réintégrait, plus paysan que jamais, sa communauté et sa condition d'origine ; il reprenait parmi les siens, comme si de rien n'était, la place qui était la sienne et qu'il n'aurait jamais dû quitter. Comme s'ils voulaient effacer toute trace de l'émigration, l'émigré et son groupe s'accordaient à l'occasion de leurs retrouvailles pour communier dans la célébration des vertus paysannes : de retour dans son village, l'émigré était l'objet d'un processus de «réintégration» quasi-rituel. «Exorcisant» les tentations citadines dont il pourrait être porteur, il renonçait au costume rapporté de la ville, surveillait son langage, censurant tous les emprunts au parler citadin et au français ; le groupe, de son côté, attentif aux moindres indices de changement perceptibles dans les comportements et les intentions de l'émigré, ne se faisait pas faute de relever et de sanctionner comme il convient tous les manquements à la bienséance paysanne. Comme si cette vigilance ne suffisait pas, c'est par ses gestes -véritables actes de piété paysanneque l'émigré entendait rendre grâce à l'ordre paysan : rentré chez lui, ses premières attentions étaient pour la terre (qu'il visitait et «cultivait» même hors saison en y traçant quelques sillons symboliques), pour le bétail (surtout la paire de boeufs qu'il fallait «sortir» spécialement), pour la communauté villageoise (apparaître à l'assemblée du village, à la mosquée). Bref, tant que l'émigration restait soumise à l'ordre traditionnel et continuait à être au service de la condition paysanne, tant que le groupe pouvait la contrôler et la plier à ses valeurs et à ses impératifs, les émigrés (à quelques rares exceptions près) abordaient leur départ en paysans et subissaient en paysans leur séjour en France; c'était aussi en tant que paysans, «tels qu'en eux-mêmes (l'émigration) les a figés» -au moins en apparence et jusqu'à preuve du contraire- qu'ils retournaient chez eux, à leur activité et à leur existence anciennes.

Destinée à sauvegarder l'ordre paysan, l'émigration <u>sur ordre</u> du premier «âge», était aussi une émigration <u>ordonnée</u>. Aussi de multiples mécanismes de contrôle étaient-ils mis en oeuvre, à tous les moments du processus (avant les départs, durant

^{5-«}Ça aide, ça soulage, ça encourage, quand on se retrouve comme ça entre nous, à discuter des choses du pays (...). Je fais ça (une réception donnée à tous les amis) au moins une fois par mois. Avant, quand j'habitais en bas (dans une maison indépendante plus spacieuse et non en appartement de type HLM), c'était tous les samedis soirs», expliquait avant de se séparer de ses invités un émigré (âgé de 63 ans arrivé en France pour la première fois en 1937 et installé en famille à Pontoise depuis 1948) qui aimait organiser ainsi des réunions entre parents et amis tous émigrés.

Une «mission»

«(...). Avant, c'était l'émigration la plus saine : c'était les paysans, c'était la France des paysans. Le malheureux, il laisse la charrue et il part pour la France ; il part pour la France comme il partirait pour la tombe. Ce n'est pas de gaieté de coeur. (...) Avant, ils sortaient de chez eux à reculons ; si ce n'était pas le besoin qui les poussait sur leurs arrières, ils n'avanceraient pas. (...) Et si les malheureux, ils vivent misérablement, ils vivent de peu, c'est qu'y a un but, un seul but : c'est parce qu'ils ont dans la tête de marier leur frère ou de reconstruire la vieille maison; ceux-là, ils ont un but à atteindre et ils se sacrifient : la terre là-bas, le cousin va la vendre, faut pas la laisser partir, faut qu'elle reste dans la famille, on s'endette, on envoie quelqu'un en France pour payer les dettes. C'est comme ça qu'ils venaient avant. Avant, c'est pour acheter une terre, avoir une grande maison : une maison avec ses terres, sa paire de boeufs, son mulet, ses hommes grands et petits, beaucoup de monde. (...) C'est une affaire de nif (honneur) : rester grands (grandes maisons paysannes), toujours avec les boeufs, le mulet, même s'il faut leur acheter tout pour les nourrir. (...) Je sais qu'il y avait des maisons qui dès l'été commençaient déjà à acheter de la paille, du fourrage, de l'orge (...) pour leurs bêtes, leurs boeufs et leur mulet. Et pour ça, il faut de l'argent. (...) C'est pour ça qu'on part en France (...) Mais en France, c'est à la sauvette ; ils ne demandent qu'à fuir. (...) C'est l'émigration provisoire ; elle est épi-sodique : je viens (en France) parce que je suis contraint, je travaille, la contrainte se libère, je retourne chez moi et s'il faut revenir (en France), je reviens trois ans après ou quatre ans. (...) L'émigration, c'est un engagement. Quand tu te consacres, tu t'engages pour un temps défini : pour deux ans, pour trois ans, le moins possible, c'est mieux. (...)».

Etre économe

«(...) L'émigré, il sait pourquoi (il a émigré) et il serre ceinture. Il dit : je vais me sacrifier' (...), j'aurai la somme qu'il faut ; pour ça, je vais serrer la ceinture. (...) C'est une vie de bête. (...) Il se dit : 'je suis venu pour travailler et il travaille jour et nuit, s'il le pouvait. Presse-toi, hâte-toi, c'est autant de gagné, de l'argent mis de côté, du temps en moins à passer en France. Si tu voyais comment ils mangent, dans quelles conditions ils vivent, comment ils habitent. (...) Il faut les comprendre. Tout ça pour faire des économies et retourner vite chez eux, vivre comme tout le monde. (...) Il n'y a pas quelqu'un qui n'aime pas sa personne, mais l'homme (d'honneur) est celui qui oublie sa personne, c'est cela qu'on se répète. Ca, pour pouvoir supporter toutes les privations. (...) C'est plus que de l'économie chez les nôtres. (...) Les malheureux, ils se privent : des patates à l'eau pour pouvoir économiser. (...)».

Thamourth

«(...) Thamourth! Thamourth! (le pays). Ils partent l'esprit quand même tourné vers là-bas (le pays). (...) C'est grâce à ça qu'il (l'émigré) tient, chacun pense au pays et à ce qu'il est venu faire ici. (...) 'Le pays, la maison sont toujours là devant nos yeux: ils ne disparaissent jamais même dans le sommeil, à l'état de veille comme dans les rêves; leur ombre est toujours là devant nous', c'est ce que n'arrêtent pas de dire d'eux-mêmes les hommes (les émigrés) de coeur. (...)».

Sans doute, en raison de la position singulière qu'il occupe d'abord, au sein de la communauté d'origine (relativement bien scolarisé surtout par rapport aux émigrés de sa génération; n'ayant pas tout à fait l'habitus paysan) et ensuite, dans l'émigration, au sein de la communauté des émigrés (a rompu avec tous les comportements qui sont de règle chez les autres émigrés, ses contemporains), l'émigré S.B., réputé

amjah, c'est-à-dire «marginal», «déviant», «individualiste», était-il bien placé pour se donner de la population des émigrés et des transformations qu'elle a connues durant les quatre dernières décennies (de 1936, année de son émigration à l'âge de 16 ans, jusqu'à ce jour), une représentation particulièrement lucide qui en fait un excellent informateur.

les séjours en France, lors des retours au pays), pour en neutraliser les effets virtuellement néfastes et pour qu'il n'en résulte en définitive aucune altération profonde ni pour les émigrés ni, à travers eux, pour leur société. Parmi toutes les médiations par lesquelles s'effectuaient ces différents contrôles, la plus assurée consistait encore en la fidélité au groupe d'origine et, ceci étant la condition de cela. l'une des fonctions essentielles des communautés d'émigrés était d'assurer précisément l'«ordre» dans l'émigration et, en perpétuant dans le contact constant avec les «pays» le souvenir du pays, de perpétuer et de soutenir l'ordre paysan.

Le deuxième «âge» de l'émigration : la perte de contrôle

En dépit de l'acharnement que la communauté paysanne mettait à contrôler l'émigration de ses membres, elle ne pouvait en maîtriser toujours les conséquences, ni se garder éternellement contre ses effets désintégrateurs. Lors même que l'esprit paysan sur lequel reposait l'émigration n'aurait pas subi d'autres «agressions», à commencer par toutes celles qui résultaient du contact avec la société coloniale et surtout de la généralisation des échanges monétaires, l'émigration aurait suffi à en provoquer l'exténuement. En effet, inséparable de l'attachement à la terre et à la communauté paysanne et, par suite, inapte à surmonter une séparation prolongée, cette attitude à l'égard du monde et à l'égard des autres qui est constitutive du paysan traditionnel, ne pouvait résister longtemps au déracinement de l'émigration. De plus, parce que l'émigration était la source principale sinon exclusive des revenus monétaires qui circulaient en milieu rural, elle a contribué à diffuser plus largement l'esprit de calcul corrélatif de l'usage de la monnaie et, par toutes ses autres incidences économiques et sociales, à transformer la vie paysanne dont elle a modifié tout le style en modifiant notamment les dispositions à l'égard de l'économie. Ajoutant ainsi ses effets propres à ceux des autres bouleversements dont ceux-là mêmes qui avaient été à son origine et que, par un choc en retour, elle tend à renforcer, l'émigration a fini par avoir raison de l'esprit paysan qui animait et soutenait les premiers émigrés ; c'est ainsi qu'elle a accéléré et renforcé le processus de «dépaysannisation» (6) déjà entamé (à de degrés inégaux selon les régions, les groupes sociaux et les individus). Conséquence de toutes les transformations économiques et culturelles qui se sont produites au sein de la société

paysanne (en partie sous l'effet de l'émigration ellemême), la «dépaysannisation» aura eu nécessairement pour effet de modifier totalement les conditions initiales de l'émigration. En tant qu'elles reflètent une désaffectation généralisée à l'égard du travail de la terre et à l'égard des conditions d'existence anciennes et parce qu'elles entraînent une modification systématique des comportements et de l'ethos paysan, les nouvelles conditions que connaît le monde rural allaient être génératrices d'une nouvelle forme d'émigration et d'un nouveau type d'émigré : entre l'émigré de la première «génération» et l'émigré de la seconde, il y a toute la différence qui sépare bou-niya, le paysan «authentique» (de plus en plus rare), ou pour le moins le paysan encore «empaysanné» qui, malgré l'appauvrissement, s'efforce de demeurer paysan contre tout et contre tous, du paysan «dépaysané» qui, portant en lui tout ce qui est la négation du paysan traditionnel (aspiration au plein emploi salarié nonagricole, aspiration à l'individualisme économique mais aussi social, aspiration à l'urbanisation et à son système de comportements notamment en matière de consommation, etc.), n'a plus que les apparences du paysan. Alors que le premier émigré pouvait continuer à se penser comme paysan même s'il n'avait pas la possibilité de se conduire réellement en paysan, l'émigré de la «génération» suivante a cessé d'être paysan en esprit et en intention, indépendamment de l'émigration et souvent bien avant d'avoir émigré. Si le premier émigré ne s'exilait hors de son univers familier que pour se perpétuer comme paysan, s'il ne sacrifiait à son émigration que le minimum (de temps, de concessions, d'intérêts et d'attentions), le nouvel émigré semble attendre de sa condition d'émigré qu'elle donne sens et fonction à son existence et à son activité et faire de son émigration sa propre fin(7).

Contrairement à l'émigration du premier «âge», l'émigration du second «âge» allait donner à la rupture avec la communauté paysanne inscrite objectivement dans les caractéristiques sociales des émigrés d'alors, l'occasion de s'actualiser. Sans doute, plusieurs facteurs pouvaient inciter les émigrés à aller de reniement en reniement, mais une reconversion totale de leurs pratiques dans le sens d'un individualisme plus affirmé n'était possible -une rupture en entraînant une autre- qu'à la condition qu'ils renoncent, pour le moins, à entretenir des relations privilégiées avec la communauté des émigrés.

«Bonjour, bonsoir, correct avec tout le monde (les autres émigrés), mais je tiens à vivre seul. Chacun selon son idée : eux, ils ont leurs habitudes, moi c'est différent. Je me suis éloigné d'eux et tout est pour le mieux, pas d'histoire comme ça (...). C'est pas que je les renie, mais je tiens pas à vivre toujours les uns sur les autres, avec eux (...)». (S.B.).

⁶⁻P. Bourdieu et A. Sayad, Le déracinement, la crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie, Paris, Ed. de Minuit, 1964 (notamment pp. 22-60).

⁷⁻A titre d'illustration des mécanismes de prise de conscience des conditions qui conduisent à de pareils changements envers la condition de paysan et, corrélativement, envers l'émigration, cf. A. Sayad, Elghorba : le mécanisme de la reproduction de l'émigration, Actes de la recherche en sciences sociales, no 2, mai 1975.

N'étant plus une mission confiée par le groupe à l'un de ses membres, mais l'acte d'un individu agissant de son propre chef et pour son propre compte, l'émigration devenait une entreprise individuelle dépouillée de son objectif initialement collectif. Emigrer non plus pour assister le groupe, mais pour s'émanciper de ses contraintes ; non plus pour se mettre au service de l'objectif communautaire -et encore selon la modalité consacrée- mais en vue d'un objectif singulier; non plus pour vivre comme autrefois parmi les autres émigrés et à leur manière, mais pour tenter une expérience individuelle originale, cette forme d'émigration s'avérait être une «aventure» fondamentalement individualiste.

«Il y a aussi maintenant l'émigration-aventure ; tu as l'aventure, tu as le type qui s'aventure : celui-là, il est tout seul, même si 'aventurier' c'est pas tout à fait le mot. C'est dire qu'il se défend tout seul, qu'il se débrouille tout seul, sans compter sur personne (...). Tu es seul, tu es obligé de faire quelque chose parce que tu ne comptes plus sur personne, tu as à te protéger, tu n'est plus protégé par les autres ; tu es tout seul, tu es obligé de faire quelque chose, de travailler et même de travailler d'abord plus qu'il fallait autrement (...). J'ai tenté ma chance tout seul : quand on veut agir comme ça, il faut savoir prendre ses responsabilités». (S.B.),

L'émigration fournissait aussi, à condition que soit aboli l'attachement ancien au groupe et aux valeurs qui fondent le groupe, l'occasion d'un long et laborieux apprentissage de comportements nouveaux, en tous points contraires aux attitudes communautaires qui étaient de règle dans un état antérieur de la société rurale et de l'émigration.

Affectés plus vivement par les transformations du monde paysan et par les nouvelles conditions d'existence en milieu rural, les jeunes qui sont aussi les «moins hommes» de la terre et de la communauté paysanne, présentent à un degré plus élevé les «dispositions» propres à les détourner davantage de l'agriculture traditionnelle et du style ancien et à leur faire rechercher comme état définitif, un emploi permanent dans le secteur moderne. Aussi n'est-il pas étonnant qu'ils soient les premiers et les plus nombreux à rechercher l'émigration. Cette évolution apparaît très nettement quand on compare les caractéristiques sociales des émigrés de l'une et l'autre «génération» : fort peu paysans -d'ailleurs, faute d'habitus plus que de terre-, les émigrés de la seconde «génération» étaient en moyenne plus jeunes quand ils arrivaient en France (8) ; ils étaient aussi plus fréquem-

8-A la veille de la seconde guerre mondiale, l'âge moyen des immigrés algériens en France s'établissait entre 35 et 45 ans : 67 % des travailleurs immigrés (nord-africains) de la région parisienne avaient de 30 à 45 ans (cf. R. Sanson, Les travailleurs nord-africains de la région parisienne, Documents sur l'immigration, travaux et documents de l'I.N.E.D., cahier nº 2, 1947, pp. 169-170) ; en 1954, alors que les immigrés âgés de 35 à 45 ans ne représentation pas même 20 %, les immigrés plus jeunes, de 20 à 35 ans, représentaient 60 % de l'effectif (cf. Les Français musulmans originaires de l'Algérie, Bulletin de statistique, nos 391 et 392, 29 oct. et 5 nov. 1955); en l'intervalle de deux années seulement, de 1966 à 1968, la proportion des partents êgés de mains de 25 ans proposait de 40 % à 50 % tants âgés de moins de 25 ans progressait de 40 % à 50 % (cf. Revue algérienne du travail, juillet 1967).

ment célibataires -et cela pas seulement parce qu'ils étaient jeunes (9).

«(...). La plupart de ces émigrés (ceux de la seconde «génération»), ils sont venus jeunes (...). Parce qu'ils avaient d'autres idées dans la tête, ils se sont pas mariés. Et oui, quand tu veux l'aventure, quand tu as décidé d'en faire à ta tête, de suivre ton idée seulement, de travailler pour toi et pas pour les autres, pour ton ventre, pour ta tête -ce qu'on te reproche-, alors il faut pas se marier (...)». (S.B.).

Sans doute parce qu'ils émigraient de plus en plus jeunes mais plus vraisemblablement parce qu'ils étaient des paysans «dépaysannés», ils avaient été, avant d'émigrer, moins souvent cultivateurs et à plus forte raison bergers.

A mesure que s'étend le processus de «dépaysannisation» qui est à l'origine de la seconde «génération» de l'émigration, les bases de l'émigration s'étendent jusqu'à gagner (inégalement) l'ensemble des campagnes et, plus récemment, une fraction de la population urbaine. Dans les groupes de ruraux qu'elle a déjà fortement marqués, ce sont, indépendamment de leur position au sein de la famille, de leur attitude à l'égard de la condition paysanne (en règle générale, il ne s'agit plus de paysans bou-niva mais de paysans entretenant seulement extérieurement et plus ou moins bien, l'illusion de la «paysannité»), tous les hommes valides (et non pas uniquement ceux d'une classe d'âge déterminée) qui sont également concernés par l'émigration. De même, aucune des familles qui, autrefois, se montraient réfractaires à l'émigration n'y échappe aujourd'hui : ni les familles maraboutiques qui se flattaient de leur «prestige» (même s'il est caduc) de leur «vocation» sociale (même si elle est démentie par la réalité présente) à produire des «clercs» (à la rigueur des bou-niya mais pas des travailleurs manuels) et s'interdisaient pour cela de «déroger», surtout en émigrant c'est-à-dire en s'adonnant à une activité à la limite <u>illicite</u>, la plus profane de tous les travaux profanes; ni les anciennes familles terriennes, les dernières à être contaminées, qui mettaient leur point d'honneur à «ne travailler ni la terre des autres, ni chez les autres, ni au service des autres». N'épargnant plus personne, l'émigration est devenue la condition commune du plus grand nombre d'hommes sinon de tous (10).

De plus, parce qu'un ample exode des populations rurales (surtout en provenance de régions anciennement acquises à l'émigration en France) a transféré vers les villes en Algérie même, les émigrés potentiels vers la France (11), c'est tout le courant

⁹⁻Si émigrer jeune équivalait tendanciellement à émigrer avant de s'être marié -parallèlement à la baisse de l'âge moyen des émigrés, on note un accroissement de la proportion des célibataires (28,4 %) et des hommes mariés pères au plus d'un enfant (33,6 %)-, les émigrés célibataires de la seconde phase de l'émigration entendaient émigrer avant d'avoir contracté par le mariage le lien le plus solide qui puisse les rattacher à leur famille et à leur groupe, tandis que leurs prédécesseurs n'émigraient alors qu'ils étaient encore célibataires (probablement à un âge supérieur) que pour pouvoir «gagner leur mariage».

¹⁰⁻Presque tous les émigrés interrogés témoignent de cet élargissement extrême de l'émigration à l'ensemble des hommes de leur groupe ou de leur village.

ancien qui tend à se renverser : l'urbanisation du futur émigré (en d'autres cas, c'est la famille de l'émigré se trouvant déjà en France, qui s'est urbanisée, c'est-à-dire vers une ville algérienne) tend à devenir une étape avant l'émigration en France, alors qu'auparavant, quand l'émigration s'établissait presqu'exclusivement entre les campagnes algériennes et la France, ce n'était qu'exceptionnellement qu'elle se convertissait en une émigration urbaine en Algérie.

Cette nouvelle forme d'émigration dont on attend qu'elle apporte les moyens d'une «urbanisation» forcée, à la fois inscrite dans la réalité du monde rural et impossible pour lui, porte en elle les mécanismes mêmes de sa perpétuation ; elle est un des moyens en certains cas le plus facile, voire le seul accessible- de satisfaire les exigences économiques et sociales nouvelles qui s'imposent à la société paysanne. Elle doit fournir, en quantité de plus en plus grande, les revenus monétaires dont les communautés rurales ont besoin désormais ordinairement et continûment. Parmi ses prédécesseurs, les uns, ceux de la première heure, économisaient leur argent en France même jusqu'à constituer le pécule dont ils avaient besoin et qu'ils remportaient avec eux (parfois, ayant emprunté dès leur arrivée en France auprès des parents émigrés, ils consacraient leur séjour à rembourser la dette contractée) ; les autres, partis plus tardive-ment, alors qu'ils étaient déjà contraints d'allonger ou de multiplier leurs séjours en France, transféraient la totalité de leurs économies sous forme d'envois (plus que sous forme de mandats) d'un montant relativement important, l'idée de conserver par devers eux une partie de leur avoir leur apparaissant comme scandaleuse. Au contraire, l'émigré de la seconde phase, soucieux seulement de pourvoir aux dépenses courantes -les siennes propres en France et celles de la famille laissée au pays- se voue à n'apporter à cette dernière qu'une simple assistance alimentaire : les mandats se font réguliers, souvent mensuels, calculés pour couvrir besoins identifiables et prévisibles (12).

L'émigration ayant changé de signification et de fonction, elle a dû se réorganiser de fond en

comble : d'une génération d'émigrés à l'autre, ce sont les modalités des séjours en France et, par suite, les rapports à l'émigration elle-même, à la condition d'émigré et aussi au pays d'origine, qui se sont modifiés. Les séjours sont allés en s'allongeant jusqu'à devenir quasi permanents (13), entrecoupés seulement de brèves périodes, celles des congés annuels. Corrélativement, les retours au pays sont plus que des «vacances» : assujettis désormais au calendrier de l'activité industrielle, ils se font de plus en plus régulièrement et fréquemment au moment des vacances et pour la durée des vacances.

«(...). Tu es venu en France pour quelque temps, tu fais comme si tu es là pour quelque temps, c'est du provisoire, mais une année après une année, voilà cinq ans, voilà dix ans, voilà vingt ans, voilà la retraite! Quand tu fais le compte, c'est toute notre existence. Sur trente années, ou bien vingt-cinq ans, s'ils restent jusqu'à la retraite ici, combien ils ont vécu, ce que j'appelle vécu -un mois sur douze, travailler onze mois pour vivre un mois-, mais vivre au milieu de leur famille, auprès des leurs, de leurs enfants, de leur femme. Moyennant douze mois en douze ans, il (l'émigré) aurait vécu un mois, une année chez lui, le douzième! C'est ça qu'il faut dire». (S.B.).

En dotant l'émigré qui n'est plus un «paysan» sans être pour autant un «ouvrier», d'un emploi réel et durable, l'émigration lui procure, bien sûr, des gains en argent mais elle lui confère aussi un statut défini. L'aspiration au «métier» (i.e. pour beaucoup à l'émigration), outre sa signification économique est aussi une aspiration à un statut susceptible d'être nommé et capable d'arracher le paysan «dépaysanné» à l'indétermination qui caractérise sa position : ni fellah traditionnel, totalement occupé ; ni travailleur salarié défini par

¹¹⁻En constante progression (en chiffres absolus et en valeur relative), la population urbaine en Algérie a connu ces dernières années une très forte augmentation : elle est passée du quart à 38 % de la population du pays, entre 1960 et 1966 ; les dix plus grandes villes algériennes (chefslieux de département) ont absorbé 75 % des migrations internes au pays, entre 1954 et 1966, et, à titre d'exemple, en dépit du départ des Européens, la population d'Alger a doublé dans l'intervalle, celle de Constalle plus que doublé (indice d'accroissement : 2,16), celle de Sétif quadruplé etc. Parallèlement à cette augmentation du teux druplé, etc. Parallèlement à cette augmentation du taux d'urbanisation, on constate parmi la population urbaine, une tendance plus accusée à l'émigration en France : ainsi, en 1968, le département d'Alger, département le plus urba-nisé d'Algérie, a enregistré un nombre de départs (6000 émigrés) supérieur à celui de Constantine (5433 départs), département plus rural.

¹²⁻Pour être complet, ce n'est pas seulement par la proportion des revenus transférée à la famille, par la manière dont se réalisent les économies et se font les envois, que se distinguent les émigrés des différents «âges» de l'émigration, c'est par toute la structure de leur budget et tout le système de leurs dépenses qu'ils se différencient.

¹³⁻J.J. Rager (administrateur de commune mixte en Algérie) caractérisait déjà l'émigré algérien, à la veille de la seconde guerre mondiale «comme un travailleur qui va s'installer en France pour une longue période, coupée de retours fréquents au pays d'origine où il viendra finir ses jours» (Les musulmans algériens en France et dans les pays islamiques, Alger, Université d'Alger, 1950, p. 126). Faute de données correctement recueillies (elles ne s'accordent ni sur la définition de la première émigration et de retours au pays à prendre en considération, ni sur les dates de l'une et des autres) et valables pour l'ensemble des émigrés sur des périodes relativement longues, les évaluations de la durée des séjours en France varient selon les auteurs : quatre années au maximum selon Rager, entre un an et demi et deux ans selon Montagne (L'Afrique et l'Asie, nº 22, 1953, p. 13), entre trois et quatre années pour les ouvriers des usines Renault selon Andrée Michel (Les travailleurs algériens en France, CNRS, Paris, 1957, p. 177); toujours est-il que la tendance générale est à un allongement pro-gressif des périodes d'émigration : «En 1954, on esti-1954, on estimait qu'un émigré séjournait en moyenne trois à quatre ans en France avant de retourner au pays, de nos jours (en 1962), la durée est nettement supérieure (10 ans)... Notre émigration tend à devenir une émigration pour la durée de la vie active, ce qui signifie un séjour à l'étranger de 20 à 30 ans». (Séminaire national sur l'émigration, Alger, août 1966, p. 40). Cette évolution est confirmée par le recensement de 1968 qui donne près de 30 % de la population algérienne dénombrée (femmes incluses) résidant en France depuis au moins 13 ans (émigration antérieure à 1955), 13,5 % depuis au moins 18 ans ; plus récemment, une autre évaluation donnait plus de 32 % des Algériens dont le séjour en France est ininterrompu depuis au moins 16 années (selon les statistiques fournies par l'Amicale des Algériens en France, Revue de la formation permanente, mai 1975).

Toute ma vie est là...

«(...) Toute ma vie est là (montre un portefeuille épais contenant bulletins de salaire, certificats de travail, états des services, correspondance de la sécurité sociale et de la caisse de retraite, tous papiers qu'il n'a cessé, durant tout l'entretien, de ranger dans son portefeuille pour les retirer l'instant d'après). Elle est rassemblée làdedans; il y a là ma peine, ma sueur, mon sang... Oui, mon sang, parce que mon sang a coulé, j'ai été blessé. J'ai couru pour réunir tout cela, je croyais que j'allais être volé, qu'on allait me manger tout mon travail . (...) Il y a là vingt-trois ans de travail; et encore on m'a volé au moins quatre ans. Les premières années, il n'y avait pas tout cela, nous ne connaissions pas toutes ces choses : tu as travaillé, voilà ton argent, débrouille-toi avec. (...) Heureusement j'ai été précautionneux -depuis que je suis (homme), j'ai toujours gardé mes papiers- et que c'est la mine, car eux aussi conservent tout, ils se souviennent de tout, une seule journée (de travail) tu ne la perds pas si elle est portée sur le registre. Sans cela tout serait parti en l'air ; c'est ainsi que sont parties en l'air les premières années (de travail). Ma France aurait été réduite au néant, je n'en aurais rien tiré! C'est comme si je n'étais jamais venu, jamais travaillé, peiné. Dieu a sauvegardé ma peine! Il n'a pas voulu qu'elle soit perdue. (...) C'est bon de garder tous ces papiers, bons ou mauvais; on ne sait jamais puisque tu ne sais pas lequel il faut garder, tu les gardes tous. (...) C'est bien de conserver, c'est une précaution (..) ; tu ne sais jamais ce qui arrive demain. Ce papier que tu jettes aujourd'hui, c'est celui-là dont tu auras besoin demain (...)».

Ancien émigré, âgé de 63 ans, séjournant en France temporairement en attendant la liquidation de sa retraite, dans l'hôtel même où il avait habité quand il était ouvrier retrouvant là, comme il dit, «peut-être pas exactement les mêmes personnes que par le passé, mais les enfants de ces personnes, car les choses sont restées en l'état : les murs, les propriétaires, les clients».

l'activité qu'il exerce, ni vraiment chômeur, mais participant un peu de tous ces états, il vit avec un sentiment intense de malaise l'ambiguité d'un statut qui n'a pas de définition légitime. N'ayant pas (et le sachant) les aptitudes requises pour s'imposer en Algérie sur un marché du travail extrêmement restreint et dominé par la concurrence des travailleurs (ou des chômeurs) urbains, les ruraux émigrés en France de la seconde «génération» savent -non pas d'expérience directe mais par habitude et comme par un sens social de ce qui leur est accessible- que leur seule chance de trouver un vrai emploi se confond avec leur émigration en France.

La conviction de ne pouvoir trouver en Algérie le travail tant souhaité est si forte chez les paysans «dépaysannés» candidats à l'émigration qu'elle les décourage de le chercher ou, mieux, leur interdit jusqu'à l'idée même de le chercher sur place avant d'émigrer. Aucun des émigrés interrogés n'avait tenté ou n'avait été tenté de chercher en Algérie un travail en ville. Et même plus tard, alors qu'ils rentrent dans leur pays régulièrement et fréquemment (au plus, tous les deux ans, (seuls quelques uns (6 sur 280) avaient, au moins une fois, fait réellement acte de candidature à un emploi (en s'adressant directement ou en écrivant à un employeur éventuel); 19 autres émigrés seulement ayant «cherché par acquit de conscience» c'est-à-dire en faisant état autour d'eux de leur souhait de «pouvoir trouver du travail pour rester et n'avoir plus à repartir en France» ou encore en s'en remettant à un intermédiaire «parent, ami, enfant du pays bien placé pour procurer du travail».

(...) «Algérie, pays du chômage», «Algérie, pas de travail, pas d'usine»: «Algérie où les bras sont trop nombreux, si nombreux qu'il n'y a pas de travail pour eux» ou encore «quand tu n'as rien dans les mains, pas de métier, que tu ne sais rien faire, tu ne vas pas te présenter à Alger pour trouver du travail (...); tu viens en France (...). En France, il y a du travail, cela est connu; tu n'entends jamais dire qu'un tel est parti, tel autre, tel encore encore, ne travaille pas, est en chômage. Cela n'existe pas (...). Alors, tu viens en France : ton frère, ton voisin, tous ceux de ton village, tous ceux de ton âge -tu es semblable à eux, ils sont semblables à toi-, tous trouvent du travail en France, toi aussi tu viens en France et tu es sûr de trouver du travail (...). A Alger, tu n'es pas sûr. Comment être sûr, alors que personne (personne de connaissance) n'y a trouvé du travail. Chez moi, je n'ai jamais entendu dire que quelqu'un a trouvé du travail : (quelqu'un) bien sûr comme moi ; s'il est 'fils de la ville', s'il est instruit, il a un métier, bien sûr, il trouvera (...)». (Emigré d'origine rurale, mais scolarisé en français durant cinq années consécutives; arrivé en France en 1954 à l'âge de 21 ans, rejoint par sa famille -son épouse et une fille- en 1957, c'est à peine s'il est retourné quatre fois dans son pays, deux fois seul, avant et après que sa famille ait émigré, deux fois avec sa famille).

L'allongement et la continuité des temps passés en France, le rythme des retours et la qualité des séjours effectués au pays apportent, s'il en était besoin, la preuve de la subordination de la vie économique et sociale des communautés rurales d'origine à l'activité industrielle du pays qui utilise les services des émigrés. L'intégration économique des émigrés au marché de la société d'accueil se manifeste de mille manières dont les plus significatives sont, d'une part, l'attitude des émigrés à l'égard de leur travail, de leur métier et de tout ce qui en participe et, d'autre part, les efforts par lesquels ils trahissent la conscience qu'ils ont de leur nouvelle identité sociale -ou du moins de la recherche de cette nouvelle identité- définie, cette fois-ci, plus par la qualité de travailleur (donc d'immigré) que par la qualité de paysan émigré.

Conscients de devoir s'insérer plus activement dans le monde professionnel auquel ils sont voués en France, les émigrés actuels sont amenés à modifier leur attitude en tout et, principalement, à l'égard du travail. A l'inverse de leurs aînés, c'est un nouveau rapport plus étroit et plus «intéressé» qui est adopté et qui se traduit par une plus grande stabilité dans l'emploi ou dans l'entreprise (14) (ou, à défaut, dans la branche d'activité) et aussi dans la localité de résidence (15); attention plus grande (relativement et dans les limites étroites autorisées par la situation d'émigré) portée à l'activité professionnelle, à la «carrière», aux avantages liés à l'ancienneté, au mode de rémunération et à son calcul, à la vie de l'entreprise, aux activités sociales ou syndicales, aux possibilités de promotion, etc.

Dans l'apprentissage de l'attitude calculatrice que favorisent l'expérience du travail salarié et plus largement toute l'expérience de la vie en France, le calcul des heures supplémentaires -on le conçoit aisément- joue un rôle important. Contribuant pour une grande part dans le revenu mensuel global, responsables de l'essentiel des variations que subit le salaire, les heures supplémentaires font l'objet de la part des émigrés, même analphabètes, surtout analphabètes pourrait-on dire (16), d'une attention minutieuse et persévérante.

Que les heures supplémentaires viennent à se réduire ou à disparaître, c'est souvent du quart de sa valeur que le salaire mensuel se trouve amputé; aussi l'adoption de la dis-position au calcul qui traverse, de part en part, le travail salarié, ne se fait-elle pas de manière abstraite (ou intellectuelle) mais au travers d'une dure expérience, l'expérience renouvelée des journées (des quinzaines, des mois) avec ou sans heures supplémentaires : parce qu'il est des quinzaines et des mois encore plus «maigres» que d'autres, c'est chaque fois que cela se produit, le mandat prévu pour la famille qui se restreint ou qui disparaît, «la ceinture qu'il faut serrer, ce mois, d'un cran en plus». Ce n'est que sous

L'identité de l'émigré

«(...) Les fiches de paie, les fiches de paie, que ça! Partout où tu te présentes, on te demande que ça! (...) Comme s'ils ont peur que tu manges leur pain, le pain que tu n'as pas gagné. C'est ça la confiance! C'est fou ce qu'il y a de confiance dans cette société, ce qu'elle a confiance dans les travailleurs! Passons!.. Mais avec nous les immigrés, ça dépasse tout : avec nous, c'est tout de suite le soupçon, c'est pas que le réglement. Ya pas que le réglement. Avec nous, il faut prouver que tu gagnes ton argent, sans quoi tu le voles, tu deviens suspect ; il faut leur montrer que tu as de quoi vivre, sans quoi ou tu voles ou tu tends la main, et dans les deux cas, c'est la même chose ; c'est pas permis, surtout quand on est immigré. Un étranger, un immigré, c'est fait pour travailler un immigré qui travaille pas, c'est pourquoi? A quoi ça sert? Qu'est-ce qu'il fout ici? (...) Tu vas à la poste pour envoyer ton argent, il faut prouver que tu l'as gagné, ça veut dire que tu l'as pas volé; à la sécurité sociale, il faut prouver que tu travailles. Je crois que même pour mourir en France, il faut prouver que tu as travaillé, que tu es mort en travaillant. (...) Quand tu n'es pas mort d'accident, il faut qu'on trouve sur toi tes fiches de paie, tu n'as pas le droit de mourir autrement. Alors qu'est-ce que tu es ici ? Tu n'es qu'une fiche de paie par mois. Sans fiche de paie, on t'accepte pas ; on n'a pas confiance en toi ; les fiches de paie, c'est fait pour ça : il faut leur prouver que tu travailles, que tu as travaillé pour eux, sans quoi c'est toi qui es soupçonné de vivre à leurs crochets (...)».

Emigré âgé de 28 ans ; en France depuis 3 ans seulement; scolarisé à un niveau relativement élevé (3 années d'enseignement secondaire); employé dans le tertiaire, une compagnie d'assurance, où il sert à la fois de manoeuvre et d'employé de bureau «quand je dois descendre aux archives pour ranger les paquets, c'est un travail de manoeuvre (...); quand je dois aider dans les bureaux, c'est un travail de plume, un intellectuel! C'est comme ça, il faut tout faire (...)».

¹⁴⁻Aux usines Renault -entreprise offrant, il est vrai, de nombreux avantages relatifs (ambiance générale, protection sociale, rôle des syndicats, conditions du travail et de rémunération, etc.)-, l'ancienneté moyenne de la main d'oeuvre algérienne était au 1er janvier 1968, de 7 à 8 ans : 39 % des effectifs comptaient plus de 11 années de services.

¹⁵⁻De manière générale, à mesure qu'augmente l'ancienneté de l'émigration, que diminue le rythme de «rotation» des émigrés entre la France et leur pays d'origine, la relative «mobilité» professionnelle et géographique des tra-vailleurs immigrés tend à se réduire. L'émigration familiale qui n'est pas totalement indépendante de cette évolution accroît encore cette stabilité: «Quand tu as tes enfants ici, tu dois penser à eux, ce n'est pas la même chose : (...) tu ne peux pas être 'léger' comme si tu était seul en France ; tu ne peux pas t'arrêter de travailler, tu ne peux même pas changer de travail! Et si tu restes chômeur? Tu ne peux même pas passer une nuit dehors, tu ne vas pas laisser ta femme et tes enfants seuls dans un pays étranger? Entre celui qui est seul ici et celui qui est avec elfamilia (la famille), ce n'est pas la même chose».

¹⁶⁻Bien qu'analphabètes, c'est presque unanimement (93 %) que les émigrés interrogés déclarent «vérifier leur fiche de paie» et vérifier notamment si le montant perçu correspond bien à la somme qui y figure et si le nombre d'heures ouvrées est conforme : 30 % d'entre eux opèrent cette vérification par eux-mêmes quitte à se faire aider ou à «consulter» quand ils éprouvent des difficultés ou ont quelque doute; 50 % se font «expliquer» leur bulletin de salaire.

Stigmates

«(...) Chacun a ramené de la France ce qu'il pouvait ramener ; mais, argent ou pas argent, la vérité -ce qu'il y a de plus sûr-, c'est que de tout cela il ne reste que peu de choses, il ne reste que les traces sur le corps, les cicatrices ou les maladies. (...) Rien ne reste (du temps passé en France). Il n'y a de vrai que le temps que tu peux passer chez toi : tes amis sont là (au pays), tes ennemis sont là ; ton bien aussi, ton mal aussi. Tout le reste est mensonge, c'est comme un rêve : ferme les yeux, ouvre-les, voilà la France terminée. Mais que te reste-t-il de tout ce temps? Il s'est envolé, l'argent qu'il a produit a lui aussi tôt fait de s'envoler. Et toi que voilà, qui demeures après tout cela, qu'as-tu? Des papiers en poche : un pour chaque mois, chaque quinzaine, tu as de quoi te consoler le coeur ; voilà ce qui reste de ta vie gaspillée, de ton travail mangé (par les autres), de ton passé, dont personne n'a la mémoire. Garde-les et utiliseles comme oreiller».

Ancien émigré, retraité des mines, blessé sept fois dont deux assez gravement (fracture du pied gauche avec amputation de tous les orteils et défoncement de la cage thoracique) ; émigré resté relativement paysan (du modèle de la première génération), a investi le produit de son émigra-tion dans l'achat de parcelles de terre si bien qu'il compte aujourd'hui parmi les plus gros propriétaires du village; par contre cela n'a pas dispensé ses quatre fils d'émi-grer en France tous en même temps deux d'entre eux avec leur famille-, laissant leur père, âgé aujourd'hui de 75 ans, seul à sa maison et à ses terres.

réserve de certaines conditions de salaire et de qualification que l'on peut se dispenser, comme témoignent les propos de cet émigré, du recours aux heures supplémentaires. «(...). Les heures supplémentaires, j'ai horreur de ça. Ça profite au patron, c'est tout. Faut être bête, bête comme un ouvrier ou un immigré (rires), pour croire qu'on va être riche avec ça (...). Oui, les nôtres courent derrière les heures supplémentaires : ils vivent de ça seulement, avec les salaires de misère qu'on leur donne dans le bâtiment ou dans le manoeuvre, 160, 180 000, jamais 200. Il faut bien qu'ils vivent, alors ils se rattrapent sur les heures supplémentaires pour envoyer de l'argent au pays (...). Mais c'est pas la solution. D'ailleurs, les heures supplémentaires, c'est pour les manoeuvres, les O.S., c'est pas un comme moi qui va faire les heures supplémentaires (...). Moi je leur laisse leurs heures supplémentaires, il faut que je vive, le travail c'est pas uniquement pour gagner de l'argent (...)». (Emigré âgé de 30 ans, scolarisé bien que d'origine rurale, compte deux années d'enseignement professionnel en Algérie, formation FPA en France, électromécanique ; ouvrier qualifié, salaire mensuel : 3000-3200 F ; célibataire ; n'envoie presque pas d'argent en Algérie; passe ses congés annuels dans les pays euro-péens: a visité l'Italie, l'Espagne, les Baléares, l'Autriche; pour une fois qu'il a décidé d'aller en vacances 25 jours en Algérie, il a passé sur le chemin du retour 17 jours au

A mesure que le contact des émigrés avec l'organisation sociale du travail en usine se prolonge et s'intensifie et que s'appesantissent tous les déterminismes inscrits dans le travail salarié, c'est une nouvelle identité sociale qui s'impose à eux : à l'ancienne identité qui, en dépit de l'émigration, restait inséparable de l'appartenance au groupe d'origine, à la condition paysanne et au système de valeurs qui en est solidaire, se substituent une autre manière de se définir, une autre représentation de soi agissant sur la base d'anciens schèmes de perception et d'appréciation réinterprétés pour la circonstance (17). La médiation responsable de cette conversion semble être au premier chef, «l'effet» précisément des fiches de salaire qui, aux yeux des émigrés, incarnent et symbolisent leur nouvelle condition d'ouvriers ou plus exactement d'émigrés «installés» dans la condition de l'émigré.

«(...). Partout où tu vas, tu as besoin des 'fiches de paie' ce sont elles qui parlent pour toi : à l'assurance, à la poste pour envoyer ton argent; tu n'as qu'à montrer ta fiche de paie, c'est comme ta carte d'identité. C'est mieux que ta carte d'identité qu'on ne te demande même pas : elle ne te fait pas 'passer', c'est ta fiche de paie qui te fait passer. (...). A la police, n'en parlons pas, ce n'est pas une (fiche de paie) qu'il faut, c'est tout un paquet et tu n'es pas sûr de passer avec tout cela (...). Alors j'ai pris l'habitude de toutes les garder, de toujours les avoir dans ma poche.(...)». (Emigré âgé de 47 ans ; arrivé en France pour la première fois à l'âge de 23 ans ; compte 19 années de séjour continu en France; analphabète total, manoeuvre sans qualification aucune).

¹⁷⁻Les fiches de paie deviennent des «denrées» -ou tout au moins, on en parle comme telles- qu'il convient de mettre en réserve, de constituer en provisions afin de s'assurer (par la retraite qu'elles permettront d'acquérir) contre le futur : «garder (les fiches de paie) c'est toujours bon, c'est faire attention à demain (...). C'est bien de conserver, c'est une précaution ; il n'y a pas de regret à tout conserver, tu ne sais jamais ce qui peut arriver demain (...)» ou encore : «ma retraite, mes enfants c'est cela (les bulletins de salaire). Ma retraite passe avant. Quand je l'aurai, personne ne me la volera tandis que la descendance de maintenant, tu ne peux compter sur elle : si elle est 'droite' (littéralement : licite), elle te jette un bout de pain et il faut que tu le quémandes».

Auto-ségrégation et ségrégation

«(...) Comme fait tout le monde, faut faire le bête, plus bête que tu es : tu fermes les yeux, tu vois rien ; tu bouches les oreilles, tu entends rien. Ce racisme-là, il a un remède : tu restes chez toi, dans tes limites, tu restes sur tes gardes, c'est tout ; on a l'habitude. Le temps passe, rien ne dure, ce n'est pas ici (en France) que tu vas prendre racine, tu n'es que de passage. (...) Considère que tu n'es pas chez toi, n'oublie pas cela : tu es un étranger en pays étranger. (...) Voilà la vérité et la vérité, c'est le salut. (...) Ne provoque pas ; d'ailleurs la sagesse c'est cela : c'est se surveiller, prendre ses précautions en tout, ne jamais se placer dans une situation où on risque d'être bafoué. 'Tant pis pour toi, si tu n'as pas été prévenant (...). Tout ce qui t'arrive, c'est de ta faute, tu l'as cherché! (...) Garde tes limites, ne les agresse pas -comme si c'était nous qui les agressions, alors que nous sommes toujours les agressés. Pourquoi alors les (les Français) fréquenter ? Qu'as-tu à te mêler à eux ? (...) Le moins possible, c'est mieux. (...) Reste parmi nous, tu verras : le racisme, les racistes, cela n'existe pas !'. Voilà ce que tu entends, ce que te disent les vieux avant, quand tu te plains du racisme. Si maintenant, on parle beaucoup de racisme, à l'époque on parlait pas de ça. Le racisme, ça a toujours existé, mais il existe pas quand nous sommes entre nous. Reste dans ta chambre, parmi tes frères, tous semblables à toi, alors tu n'as rien à craindre ; personne ne te connaît, tu ne connais personne. D'où va venir le racisme, par où va-t-il passer ? Par la porte ou par la fenêtre ? Il ne te sautera pas au-dessus du kanoun (du foyer)! Ton racisme c'est ta misère, ta faim, tes soucis. Cela te suffit, tu n'as pas besoin d'aller chercher celui des autres : celui des Français, laisse-le leur, laisse-le où il est, éloigne-toi de lui. (...) Viens vivre entre nous, viens vivre avec moi, avec tous ceux-là que tu vois ici, je peux t'assurer que le racisme, tu ne sauras pas ce que c'est. (...) Entre nous, ce mot n'existe pas, c'est un mot que nous ne prononçons jamais, tu ne l'entendras jamais. Moi, je ne sais pas ce que c'est. (...) Mais si tu le cherches, tu l'auras tous les jours et il ne faut pas te plaindre. (...) Quand tu ne veux pas avoir affaire à eux (aux Français), tu ne te heurteras jamais au racisme ; le racisme (en souffre) qui le veut' (...)».

«(...) On fait attention. Tu les (les Français) vois habillés le dimanche, tu te dis : après tout, je suis comme eux, je gagne la même paie qu'eux, il faut que moi aussi comme eux. (...) Les plus décus, c'est ceux-là : on s'aperçoit

qu'on n'est pas habillé comme eux, tu vois que tu n'es pas mode; ya toujours une frontière, c'est pas pareil qu'eux. (...) Il (l'émigré) s'intéresse après sa jeunesse : il va au bal et c'est là qu'il découvre le racisme ; tu découvres qu'il y a toujours une barrière. Le racisme le pire, c'est celui du bal, c'est surtout quand on s'introduit comme ça parmi les Français. (...) Ya pas que dans le bal, le racisme. Même dans le travail, faut pas que tu sois pas manoeuvre; ils ont pas l'habitude de ça. S'ils te voient que tu veux t'avancer un peu, ils te disent : 'toi, tu es pas comme les autres'. Et ensuite, ça dépend : si tu les gênes pas, ça les amuse, eux aussi, ils se moquent de toi, tu deviens donc la risette de tout le monde (...) ; maintenant, si tu les gênes un peu, ils s'imaginent que tu leur marches sur les pieds, alors là, ils sont contre toi. 'Retourne dans ton pays, retourne d'où tu viens, tu n'es qu'un Arabe!' Ça veut dire, retourne avec tes frères, chez toi ; ça peut être dans ton bled, ça peut être aussi Barbès. (...) C'est comme ca : ou on se fout de toi, ou on t'écrase. (...) Il faut travailler, bien sûr, mais va toujours un certain racisme et ça existera toujours. Ils ont jamais vu un chef d'équipe kabyle, un Algérien, un Arabe comme chef. Ça s'est jamais vu chez eux. Alors, ils font tout pour te mettre des bâtons dans les roues : ça va jusqu'à la quarantaine, ça existe ça. (...) Avant contremaître, j'étais d'abord chef d'équipe et déjà là, ça titille : être commandé par un Arabe, ils aiment pas ça. Mais seulement, ce qu'il y a c'est que ça arrange toujours, quand c'est comme ça, le patron ; il a intérêt à ça : c'est parce qu'ils ont besoin de toi, c'est tout, et tu leur reviens moins cher. Sans ça, un étranger est un étranger ; qualifié ou pas, tu es toujours un étranger. (...) On n'est pas nombreux (comme ouvriers qualifiés), mais c'est déjà trop comme ça ; notre place, c'est ailleurs, dans tous les travaux des immigrés, comme ils disent, tous les travaux dégueulasses où tu laisses ta santé et peut-être même ta peau».

S.B. Se distinguant des autres émigrés de son époque, jusque dans son attitude à l'égard de la société française, l'émigré «marginal» qualifié d'audacieux (socialement), confronte l'expérience qu'il a, à travers ses propres catégories de perception, du racisme (au bal, dans le travail surtout en qualité d'ouvrier qualifié) à l'expérience des émi-grés dont il se sépare et qui, comme ils le lui rappellent, préfèrent s'«auto-ségréguer» d'eux-mêmes plutôt que de courir le risque de ségrégation.

me une expérience plus vive et plus fréquente. Retournant dans sa famille, dans son village, dans sa communauté paysanne, l'émigré retourne en «vacancier» et même en «étranger» dans un monde qui lui apparaît de plus en plus comme étrange (18). Tout dans ses comportements, -son emploi du temps, ses horaires, ses activités, ses déplacements, ses loisirs, ses dépenses, son alimentation (le nombre, les heures et les menus des repas), son costume- doit rappeler à tout le monde son statut d'émigré (i.e. de «citadin»), sa position d'«invité dans sa propre maison», c'est-à-dire la distance que l'émigration lui a permis de prendre à l'égard de son groupe et à l'égard de la condition commune des paysans. C'est manifestement qu'il refuse en règle générale de participer aux travaux agricoles quand ceux-ci sont encore effectués avec quelque conviction.

(sociale) de l'autre le prédispose à faire du racis-

d'aventure, l'émigré «en vacances» Si accepte de participer aux travaux agricoles et autres actes de la piété paysanne (visites rendues aux terres, rites agraires), c'est à condition qu'il puisse le faire «à sa guise», en tant qu'«émigré», c'est-à-dire selon son bon vouloir (un peu par jeu et un peu par exhibition) et selon ses «habitudes de France» («comme on travaille en France», selon le «temps de la France», selon «la tenue de travail et l'habit de France», etc.); s'il accepte de prendre part aux manifestations communautaires, actes de ferveur religieuse (prières, pélerinages et aumônes) ou de la sociabilité traditionnelle, c'est souvent par pure ostentation, et avec une sorte d'«hyper-correction». Il ne se conforme à toutes ces pratiques qu'il sait des plus conformes à la tradition paysanne mais aussi caduques, que de manière gratuite et tout extérieure : prouver qu'il peut être un «émigré» et qu'au demeurant il sait et peut encore rivaliser en excellence paysanne avec les meilleurs paysans (travailler aussi bien, manger aussi sobrement, honorer ses obligations aussi dignement que le paysan de la tradition).

«Nous avons beau être des émigrés, mais nous savons encore travailler (la terre) quand c'est nécessaire (...). Parce que nous sommes passés par là (l'état de paysan), nous pouvons retourner à «celle» de nos pères et grands-pères, si nous étions obligés ... et peut-être plus facilement et mieux que le feraient ceux de maintenant, tous ces jeunes qui n'ont jamais travaillé, ni à la «maison» (sur place, à l'agriculture), ni «hors de la maison» (i.e. dans l'émigration). Nous aussi nous savons être des fellah, nous n'avons rien oublié (...).

Nous aimons parler seulement du travail de France! En réalité, si nous travaillions ici (à cultiver la terre) autant que nous travaillons en France, des journées de huit heures, de dix heures, nous aurions été 'gagnants' (...). Le travail de France nous plaît, c'est tout; mais au fond, il est plus pénible, plus fatigant, plus 'long', il ne s'arrête jamais, été comme hiver, de jour comme de nuit. Labourer ou moissonner une journée entière est beaucoup moins fatigant que de 'tirer une journée en usine'». (Propos d'un émigré qui, d'un ton mi-plaisant et mi-sérieux, se justifie de passer quelques journées de ses vacances à moissonner les champs de sa tante, veuve âgée et isolée, alors que s'agissant de ses propres terres, il s'en est remis pour l'exploitation des meilleures d'entre elles à un métayer, laissant les autres à l'abandon).

Ce ne sont pas seulement des «conduites de vacancier» que l'émigré introduit au sein de son groupe, ce sont aussi, plus graves de conséquences, un grand nombre d'attitudes pénétrées toutes par l'esprit de calcul et par l'individualisme économique et social qui en est solidaire.

Miné et amputé par l'émigration, déréglé et atteint au plus profond de lui-même, c'est-à-dire en toutes ses structures (morphologiques, économiques, spatiales, temporelles), le groupe paysan perd foi en ses valeurs propres ; à la misère matérielle qui fut à l'origine de l'émigration et de son cortège d'effets perturbateurs, il ajoute désormais une misère morale révélatrice de la crise interne qui l'habite et le rend particulièrement vulnérable à tous les emprunts et à toutes les transformations. Cessant progressivement, à mesure des progrès de l'émigration, d'exercer l'action de contrôle et de régulation qui était la sienne, la communauté paysanne se restructure entièrement par rapport à l'émigration dont elle n'est plus en mesure d'intégrer les conséquences. Une illustration exemplaire de ces perturbations imputables en partie à l'action indirecte de l'émigration peut être trouvée dans les changements qui affectent la structure de la famille paysanne.

Le rapport qui unissait initialement l'émigration à l'indivision familiale, cette forme ancienne de l'organisation interne de la famille et de la production domestique, s'inverse lui aussi, comme s'inversent les rapports entre l'émigration et l'activité agricole. Alors qu'à l'origine l'indivision préexistait à l'émigration qu'elle rendait possible, aujourd'hui c'est à seule fin de pouvoir émigrer qu'une indivision de circonstance est reconstituée temporairement : l'émigré se donne un substitut qui «puisse entrer et sortir pour les siens en

^{18—}On conte, pour s'en moquer, les nombreuses «méprises» que commettent ou feignent de commettre les émigrés en «vacances dans leur village» : inversant les situations, ils se surprennent, alors qu'ils se trouvent au milieu de la djemaa (la place) du village, à jurer par Elghorba (l'exil) comme ils avaient l'habitude de la faire en France, précisément quand ils étaient dans elghorba : «par elghorba dans laquelle nous sommes!» ; ils se plaisent aussi à confondre en raison de l'animation et des activités extraquotidiennes de ce jour, le jour du marché avec le dimanche.

Ainsi va le monde actuel...

«Aujourd'hui, pour «trouver» ton fils, il faut le flatter, il faut prendre des précautions avec lui, il faut le payer en bonnes paroles, en douceurs ; il ne faut pas le contrarier et cela sans être absolument sûr du résultat ; faire tout cela et se tenir le ventre (avoir peur). Il n'y a que le mensonge qui passe. J'admire le courage des pères qui osent dire que leurs enfants sont de mauvais enfants; ce n'est agréable pour personne, à moins que ce soit à voix basse et sous le sceau du secret. Doucement à l'oreille on te dit la vérité, et alors tu n'entends que cela : 'par Dieu, il (le fils ou le frère émigré) m'a laissé, il n'y a pas même une lettre de lui, je lui ai fait dire ceci ou cela, je lui ai envoyé un tel ou une tel, il est pourtant au courant de tout, il sait tout (sous-entendu: nos besoins)... On fait semblant seulement...' Et ils sont nombreux à faire 'semblant seulement'. Que dire? Que mon fils m'a délaissé, que c'est un mauvais fils! Il y a encore quelques uns qui ne peuvent pas cela, ils ont honte d'eux-mêmes. On leur demande des nouvelles de leurs enfants : 'ça va, ça va. Tout est pour le mieux. -Ton fils se souvient de toi, se rappelle de toi (t'envoie de l'argent) ? -Ah, oui, grâce à Dieu'. Même si, en vérité, le pauvre malheureux est sans le sou et sans nouvelle de son fils. (...) Ainsi va le monde actuel en lequel nous sommes. Un peu par réserve, par sens de la mesure, par estime de soi (honneur); un peu par intérêt et par précaution, pour la suite -on ne sait jamais, il ne faut rien brusquer, peut-être qu'un jour Dieu le ramènera sur la bonne voie, il s'amendera-, mieux vaut ne pas trop crier que ton fils t'a abandonné. Pourquoi le dire ? On ne fera que rire de toi et te mépriser encore plus. (...) Au contraire, si cela se sait, il faut démentir : la lettre est arrivée la semaine dernière, même si elle date (en réalité) de l'an dernier ; le dernier mandat n'est pas encore dépensé, même s'il est vieux de cinq ans. (...) Personne ne te contredira même si, à ta manière, il est facile de se rendre compte que c'est faux. (...) Mais si tu commences à te plaindre publiquement à Kaddour et à Chabane (au premier venu), cela deviendra de notoriété publique et, très vite, ce qu'on pourrait regarder comme erreur de jeunesse, comme erreur de elghorba (de l'exil, ici des séductions de la ville) deviendra séparation entre le père et le fils. (...) Evidemment, quand le père agit de la sorte, craint la honte de devoir avouer qu'il a un mauvais fils, le fils aussi n'aimerait certainement pas apparaître comme un mauvais fils. Ils pourraient au moins s'accorder làdessus. Nous avons beaucoup de monde en France, là-bas aussi, c'est comme ici : il y a des choses qu'on

cache et des choses qu'on ne peut pas cacher, et ces choses qu'on ne peut pas cacher, c'est le comportement. (...) En France, je suis passé par là moi aussi, tout se sait, rien ne peut se cacher : je suppose que celui qui boit, qui joue, cela se voit, cela ne peut passer inaperçu ; ce n'est pas la peine de lui demander (de demander au père de l'émigré qui se comporte ainsi), si son fils est un 'bon fils', s'il travaille pour ses parents. Mais malgré cela, il y a des choses qu'on cache encore. - Tu as envoyé un mandat à ton père ? -Oui, c'est fait, la semaine dernière'. C'est toujours la semaine dernière. Je suppose qu'il y a beaucoup qui mentent de la sorte. Vaut mieux encore qu'il en aille ainsi ; c'est cela la baraka : ce qui nous parvient de sa part (de la part de l'émigré), c'est plus qu'il n'en faut et que la baraka soit en lui !».

Père de deux émigrés, ses deux seuls fils : l'un, célibataire, en France depuis plus de quinze ans, est totalement «perdu», n'ayant jamais écrit, jamais envoyé d'argent, jamais «remis les pieds» au village; l'autre plus jeune, marié avec trois enfants, comptant déjà plus de dix années d'émigration, est à peine un peu plus zélé à l'égard de sa famille.

C'est leur «tarif»...

«(...) Je ne leur envoie que ce que bon me semble car ils demandent, eux, des milliers et des milliers (de francs anciens) par centaines. Ce n'est pas peu ce qu'ils demandent. (...) Je fais un mandat et je demande qu'ils me fassent le compte, qu'ils me disent comment ils ont dépensé l'argent : nous avons acheté cela pour tant, nous avons payé tant ici et tant là. Seulement alors, je pense à leur envoyer un autre mandat ; s'ils ne me rendent pas compte, tant pis pour eux, ils n'auront rien. (...) De toute façon, je sais ce qu'il leur faut, ils ne m'auront pas en me répétant toujours la même chose : il nous faut de la semoule, il nous faut payer les ouvriers (les salariés journaliers recrutés pour les travaux agricoles). On répète toujours les mêmes choses. (...) Cent mille francs (anciens) tous les trois mois, c'est leur 'tarif'; cela leur suffit, sauf s'il y a des dépenses exceptionnelles. (...) Je me fais leur 'pourvoyeur mensuel' (achahar, de achhar : le mois), cela suffit ; il ne faut pas que certains travaillent et que d'autres se contentent de se croiser les bras (littéralement de 'se nouer les membres') et de manger ce que (les premiers) ont travaillé ; il ne faut pas que moi je me 'crève' ici en France et que, là-bas, tout leur arrive tout cuit. (...) Mon argent est mieux (placé) ici : moi aussi, j'en ai besoin à côté de moi ; il me tient chaud, il me tient compagnie. La confiance est épuisée dans le monde; aujourd'hui, elle n'existe plus ni entre frères, ni entre père et fils. (...) C'est pour moi, mon ventre passe avant. Mon ventre est séparé de tous les autres : s'il est rassasié, c'est pour lui ; s'il a faim, il est seul à avoir faim et que les autres ventres soient rassasiés ou affamés' cela ne change rien pour lui (...)».

Emigré appartenant à une famille relativement riche en terres, comptant trois émigrés en France, c'est-à-dire, à l'exception de leur père, homme âgé qui fut lui aussi en son temps un émigré en France, tous les hommes adultes de la famille. son lieu et place»; le parent demeuré au pays se contente de gérer les fonds qui lui sont envoyés et l'on ne peut pas dire que toute considération d'intérêt soit exclue dans l'acceptation des services ainsi rendus (bien souvent l'émigré octroie à son correspondant un «léger surplus» lors de chacun des mandats qu'il lui adresse, sans compter l'envoi de colis et autres cadeaux). Habitués à calculer et à valoriser à l'extrême le produit de leur travail, les émigrés tendent de plus en plus à ressentir l'indivision comme une charge plutôt que comme une garantie de sécurité. Le calcul et l'esprit de calcul introduits par l'émigration, même entre très proches (entre frères placés sous l'autorité de leur père encore vivant donc nécessairement en indivision, entre le fils et son père, etc.), sapent les fondements de l'ancienne solidarité et ruinent le sentiment de fraternité qui soudait l'unité familiale.

Le reniement de la communauté et de la solidarité ancienne entraîné par l'émigration tend à se généraliser, et il est d'autant plus fortement ressenti que chacun -les émigrés plus que les autres, puisqu'à la limite seul leur travail rémunérateur est considéré comme un vrai travail- a la conviction de travailler pour les autres. Aussi constate-t-on une modification totale, à l'intérieur de la famille, des rapports entre les différentes générations. L'émigration ayant été en de nombreux cas l'occasion pour les jeunes de s'émanciper de la tutelle familiale et de s'affranchir définitivement des servitudes d'un travail agricole dévalorisé, elle a assuré leur promotion et suscité une réinterprétation des rôles familiaux et un renversement des hiérarchies anciennes: parce qu'ils sont les seuls à pourvoir aux besoins monétaires de la famille, les émigrés, même jeunes et absents, tendent à accaparer les fonctions et l'autorité du chef de famille qui étaient l'apanage des plus âgés. Non seulement aujourd'hui ils ne rendent plus compte (19) au chef de leur famille, comme autrefois, de leur travail et de l'usage fait du produit de leur travail, mais ils demandent au contraire, qu'on leur rende compte, sur la base de la comptabilité qu'ils tiennent, de leurs envois, de la partie de leur argent qu'ils ont destinée à leur famille.

Cependant, pour importante que soit la contribution de l'émigré à l'économie domestique, personne -ni lui, ni les siens- ne se résigne facilement à des rapports totalement désenchantés : «(...). Il m'a envoyé de l'argent, mais pas un seul mot d'accompagnement (...), je sais que c'est lui parce que je sais que j'ai un fils en France».

«(...). Il ne nous a pas 'laissés', s'agissant d'argent, mais pour tout le reste, rien (...). Il est avare de tout : ni lettre, ni parole, ni salut, ni son visage (...) ; jamais il ne nous a réjouis par son retour». (Mère d'émigré à quelqu'un qui lui demandait des nouvelles de son fils).

19-Alors que l'émigré d'autrefois se sentait comptable, à la limite, de toute son émigration (temps, travail, argent) c'est-à-dire de cette partie de lui-même et de son existence qu'il avait distraite à sa seule fonction légitime (servir indistinctement le groupe et l'idéal paysan en restant au sein du groupe); alors qu'il s'en tenait pour comptable devant toute la communauté paysanne (et pas seulement devant sa famille), l'émigré actuel libéré de toutes ces obligations ne se soumet plus qu'aux exigences administratives et aux contraintes réglementaires (on est davantage soumis à celles-ci qu'à celles-là) de la société d'accueil (rôle des pièces justificatives de son statut, carte de séjour, carte de travail; et de la conformité à ce statut, les fiches de paie).

«Tu lui diras : 'la France ce n'est pas seulement de l'argent. Cet argent, s'il se trouve, tant mieux ; s'il ne se trouve pas aujourd'hui, il se trouvera demain. De toute façon, rien ne suffira, rien, tu as beau travailler, tu as persévérer, mieux vaut donc revenir comme tout beau le monde et en même temps que tout le monde'. Tu lui diras : 'ta mère, ta mère te dit de revenir les mains vides, je me charge de tout le reste (des cadeaux à faire aux parents ou à rendre en échange de ceux reçus)'. Il n'a qu'à revenir, sortir et entrer (par la porte de la maison) ; tout le monde le verra, nous aussi, nous avons un homme». Et pour ellemême : «Le jour de son arrivée vaut pour moi plus que tout ce qu'il gagnera pendant un mois, plus que le prix de son voyage : une centaine de mille, deux centaines de mille, c'est tout! Tant pis pour elles (les sommes)!». (Une mère insistant auprès d'un intermédiaire pour que son fils se décide à revenir au pays comme revient tout le monde, c'est-à-dire pour le temps des vacances).

«Bien sûr, celui qui a un travailleur en France, ce n'est pas seulement de l'argent qu'il en attend. Il a besoin aussi de cette multitude de petites choses qu'on appelle tsafakour, le souvenir ; ce n'est rien, de toutes petites choses : le bonjour, une parole». (Père d'un émigré qui se dit «abandonné» de son fils par le coeur mais non par la poche» -i.e. son argent-).

En même temps que se transforment les rapports internes à la famille, c'est tout le système des échanges économiques (et symboliques) entre les générations qui se modifie.

«Avant, les chemins étaient tout tracés : les enfants travaillaient pour les parents, sans plus. Ils sont 'levés' (ils ont grandi) dans la maison parmi ceux qui travaillent, et ils travaillent avec eux ; parmi ceux qui ne travaillent pas, ceux-là sont les 'grands' de la maison. Quand ces 'grands' seront partis, d'autres arriveront pour les remplacer et ainsi de suite ; peut-être qu'un jour viendra leur tour (le tour des jeunes du moment) et il viendra. Pourquoi pas ? En tout cas, c'est ce qu'ils se disent. En attendant, il ne leur reste qu'à travailler, à la maison comme dehors, au pays comme à l'extérieur. En ce temps-là chacun avait sa place, chacun connaissait sa place ; chacun travaillait pour tous, pour la maison et la maison pour tous ; il n'y avait pas de 'petites maisons dans la maison' (...). Tout était en ordre, parce que personne n'avait où aller. Où aller ? Où bouger ? La maison te tient (...)».

A cet état ancien décrit par un vieillard s'est substitué un autre état des rapports entre les générations où les jeunes se sont constitués en «protecteurs» des parents. Si l'on sait ce que les jeunes (les émigrés), quand ils s'acquittent encore de leurs obligations, apportent dans la nouvelle structure de la distribution des tâches, à savoir essentiellement des ressources monétaires, on peut se demander ce que les anciens rendent en compensation. Sans doute, pour rétablir l'équilibre, doivent-ils «payer» abondamment en éloges et en gratifications symboliques -ou, pour le moins, se garder d'accabler l'émigré quand il est défaillant, «on se déshabille, en déshabillant les siens»-, mais cela suffit de moins en moins. Aussi sont-ils obligés souvent de faire droit aux nouvelles prétentions de l'émigré, soutien principal de la famille : en effet, il n'y a plus lieu de lui réserver seulement quelque privilège dans l'héritage (solution traditionnelle même si elle est exceptionnelle) ou dans les acquisitions permises grâce à ses subsides, ou lui reconnaître de plus en plus le droit de disposer comme il l'entend d'une partie de son argent, de réaliser des économies sur place, en France même, de constituer à son usage personnel un pécule distinct de l'économie domestique. Si, traditionnelle-

La séparation

«(...) Tout ça (la brouille avec le père), ça vient de ce qu'il (le père) a voulu qu'on reste toujours la même chose. (...) Déjà il m'a roulé avec mon mariage, il m'a eu alors que je ne voulais pas me marier ; il m'a eu à vingt et un ans. Il faut que tu te maries! Ma mère aussi était de son côté : tu te maries, tu te maries! Ils ont fait ça pour que je reste tranquille; ils avaient peur je ne sais pas de quoi : que je foute le camp, que j'aille à droite et à gauche, que je leur ramène une Française. (...) Mais une fois marié, pas question de quitter la maison, il faut qu'on vive tous ensemble les uns sur les autres, malgré que la maison est petite. (...) Il fallait que je rapporte ma paie et que je la laisse là-bas sur la cheminée et attendre que monsieur veut bien me donner quelque chose. (...) C'est pas une vie, ma femme a souffert le martyr pendant deux ans : pas question qu'elle sorte. (...) Alors j'ai dégotté un deux pièces, c'est cher d'accord ; je les ai trouvées dans un état dégueulasse, je les ai refaits, tant pis ça m'a coûté des sous, j'ai emprunté et j'ai remboursé. (...) On est sorti les mains sur la tête, sans rien, mais rien, même pas notre linge, même pas une assiette; on s'est sauvé. Heureusement après, petit à petit, ma mère, mes soeurs, tous les jours nous apportaient quelque chose. (...) Heureusement, ma mère et ma femme ont toujours été d'accord, toujours bien entendues entre elles ; c'est entre mon père et moi. Comme il disait lui-même : avant c'était la bru et la belle-mère qui se disputaient, c'est la belle-mère qui faisait partir la bru, maintenant, c'est entre le père et le fils, c'est le père qui fait partir le fils. Je crois qu'il a compris. Il voulait me retenir en me mariant, c'est le mariage qui m'a fait quitter la maison (...)».

Emigré de trente ans, arrivé en France en 1951 à l'âge de onze ans. Titulaire d'un CAP de comptabilité, a suivi des cours de droit (capacité en droit) et d'autres disciplines de gestion, au CNAM. Aîné des garçons de la famille, marié en France avec une jeune fille originaire de son village natal (mariage négocié par sa mère), elle-même titulaire d'un CAP d'employé de bureau. Employés tous les deux chez le même employeur, une petite entreprise de transitaire en douane.

ment, on louait les «enfants de bien» qui «portent leurs parents», qui «portent la maison», ce n'est pas seulement par dérision qu'on parle aujourd'hui des «parents de bien» ; les formules anciennes, enjoignant aux enfants de «travailler pour leurs parents», se doublent désormais de formules symétriques consacrant aussi les devoirs des parents (i.e. des «assistés») envers leurs enfants (i.e. leurs «protecteurs»). Les parents eux-mêmes reconnaissent les «devoirs» nouveaux qui s'imposent à eux, promettant et jurant de «ne pas manger le travail» de leur fils émigré : «de même qu'il y a de bons fils, il y a de mauvais parents», «la malédiction est aussi sur les parents qui 'mangent' la peine de leurs enfants», «ce sont aussi les parents qui font la maison de leurs enfants», «il ne faut pas qu'un seul travaille pour que les autres en profitent après (i.e. après la rupture de l'indivision)».

En bref, c'est la dialectique entre les structures familiales et les structures de l'émigration, en Algérie d'abord, en France ensuite, qui est au coeur du processus de transformation des conditions et des positions des émigrés.

Le troisième «âge» de l'émigration : une «colonie» algérienne en France

Le processus une fois engagé, les caractéristiques de la seconde «génération» d'émigrés ne pouvaient qu'aller en s'accentuant; l'allongement continu des séjours en France, la «quasi professionnalisation» de l'état d'émigré (20) et surtout l'accroissement du volume de l'émigration et sa généralisation à toutes les régions d'Algérie, aux hommes de tout le groupe, paysans et non paysans, jeunes et moins jeunes, aux familles et enfants, etc. (21), ne pouvaient que prolonger jusqu'à leur limite les tendances contenues dans l'état antérieur de l'émigration.

Or, outre les caractéristiques que les émigrés tiennent de leur origine et de leur position, une des propriétés fondamentales de l'émigration algérienne est qu'elle a toujours eu tendance à se constituer en France en une structure permanente : chaque nouvelle vague d'émigrés arrivant en France y trouvait déjà établie une communauté, formée d'émigrés plus anciens, à laquelle elle pouvait s'agréger. Il n'est pas sans intérêt d'analyser à propos de la communauté algérienne en France, la logique spécifique qui préside à ce type de groupements constitués par les émigrés.

Parce que la tradition d'émigration lui a permis de tisser, en son propre sein, un réseau de liens de solidarité sans lequel il lui eût été impossible de se perpétuer (22), la communauté émigrée

²⁰⁻A toutes les raisons invoquées, il faut ajouter la dernière en date, l'effet du contingentement des départs en émigration tel qu'il a été fixé par les accords bilatéraux, et de l'imposition d'un titre de séjour en France; ces mesures ont fini par ôter aux dernières familles qui disposaient de plusieurs hommes en âge d'émigrer la latitude qu'elles avaient de les faire se relayer les uns les autres, le titulaire de la carte de résident en France se voyant dévolu sans partage le rôle de l'émigré.

²¹⁻Au moins jusqu'à l'arrêt d'abord de l'émigration décidé par l'Algérie en septembre 1973 et ensuite de l'immigration décidé par la France en juillet 1974.

^{22—}Si, en l'état initial de l'émigration, les liens de solidarité internes à la communauté des émigrés étaient noués sur le modèle des relations anciennes (i.e. sur le modèle de la parenté et/ou de la proximité géographique), ils tendent à la manière de ce qui se produit chez les populations transplantées par l'exode vers les villes algériennes (mais peut-être avec plus d'acuité), à se développer sur une autre base, en l'occurrence la communauté des conditions d'existence propres aux émigrés (i.e. la condition d'émigré).

est en quelque sorte assurée de pouvoir trouver en elle-même toutes les conditions de sa propre cohésion. Recherche de l'emploi, assistance durant le chômage et la maladie, devant la mort ou l'accident, devant les difficultés non seulement matérielles mais surtout morales, tous ces mécanismes de solidarité agissent à leur tour comme de puissants de cohésion. Ainsi, sortes de petites «sociétés de compatriotes» qu'aucun émigré ne peut ignorer, les groupes que forment les émigrés se voient investis de nombreuses fonctions : ils assurent, bien sûr, assistance et entraide, soutien matériel et moral, mais ce n'est pas tout. Bien qu'ils ne soient que des transpositions mutilées, de pâles copies des structures sociales des communautés d'origine, ils constituent une manière permanente de rappeler aux émigrés de la première «génération» leurs obligations à l'égard de la terre et de la condition paysanne et à ceux de la seconde «génération», leurs devoirs plus limités à l'égard de la famille. Organes de pression, intermédiaires entre la société d'origine et ceux des siens qui l'ont quittée, ils agissent comme facteurs de régulation et de contrôle des émigrés qui, ainsi regroupés, peuvent entretenir de manière plus vivace et plus continue les liens qui les rattachent à leur pays. A la limite, c'est la nature même des rapports que l'émigré entretient avec la société d'immigration et avec son pays d'origine qui est étroitement déterminée par la forme et l'intensité des relations qui le lient au groupe des émigrés dont il est proche ; c'est toute son attitude à l'égard des deux sociétés (celle dans laquelle vit l'immigré et celle dont est issu l'émigré) qui semble être médiatisée par ses relations avec la communauté des émigrés de même origine. Sorte de projection en France du «grand pays» d'où est originaire l'émigré, le «petit pays» tel qu'il s'établit en France, assure auprès des émigrés des fonctions ambivalentes : si, à sa manière, il adapte à la condition d'immigré, c'est par contre par son intermédiaire que se renforcent et se revivifient les relations avec le pays d'origine; s'il assure la permanence de l'émigré, il entretient le sentiment du provisoire. Entre autres résultats, il contribue à aider à surmonter les contradictions inscrites dans la condition d'émigré mais en les redoublant : il concourt à confirmer les émigrés dans la condition qui leur est faite et qui est comme la résultante de deux données complémentaires : d'une part, l'exclusion de la société d'accueil qui, à des degrés inégaux, frappe tous les immigrés et d'autre part, la coupure qui n'est pas seulement spatiale d'avec la terre natale.

Lors même que chaque émigré a la conviction d'être objectivement engagé dans une condition qui ne peut que durer, il ne continue pas moins à vivre cette condition avec le sentiment du provisoire et à se comporter en de nombreux domaines comme si son émigration n'était que passagère. Ce sentiment du «provisoire durable» qui détermine chez l'émigré tout un ensemble de pratiques spécifiques, conditionne aussi sa perception du monde social et politique. Caractéristique fondamentale de la condition de l'émigré, la contradiction temporelle qui l'habite finit par imprimer sa marque sur toute son expérience et sur sa conscience de la temporalité.

Ballotée entre deux «temps», entre deux pays, entre deux conditions, c'est toute une communauté qui vit comme en «transit». Condamnés à se référer simultanément à deux sociétés, les émigrés rêvent de cumuler, sans s'apercevoir de la contradiction, les avantages incompatibles de deux choix opposés : tantôt, idéalisant la France, ils auraient voulu qu'elle ajoute aux avantages qu'elle leur procure (un emploi stable, un salaire, etc.) cette autre qualité qui est d'être pour eux une «seconde» terre natale -ce qui aurait suffi à transfigurer la relation et à enchanter tous les motifs de l'insatisfaction éprouvée en France-; tantôt, idéalisant l'Algérie en rêve ou après l'un de leurs séjours durant les congés annuels, ils auraient aimé qu'elle corresponde à une France idéalisée (i.e. à une Algérie qui offre ce qu'on va chercher en France). On comprend alors comment l'ambiguité des relations entretenues avec les deux sociétés et comment les contradictions enfermées dans leur condition, certaines engendrées, d'autres transformées et aggravées par l'immigration, ne pouvaient qu'engager les émigrés à perpétuer, en dépit des démentis que leur apporte la réalité, l'illusion collective d'une émigration provisoire. En fait, c'est en travaillant à dissimuler et à se dissimuler la vérité de sa condition que l'émigration algérienne a fini par rassembler en France une population d'émigrés qui, comme à son insu, s'est constituée en une «petite société» relativement autonome.

Quelques 900 000 Algériens en France, dont 550 000 hommes et 71 000 femmes adultes (de plus de 16 ans) -une femme pour sept hommes adultes immigrés-, forment la plus nombreuse communauté étrangère (23). Cette communauté initialement constituée surtout d'hommes adultes a évolué très vite. En effet, au stade atteint par la seconde forme d'émigration, les conditions se trouvaient réunies pour que s'amorce et se développe le mouvement migratoire des familles : si les premiers signes apparurent dès 1938, l'émigration familiale s'accrut après 1952 surtout ; la lutte pour l'indépendance, notamment, par les transformations accélérées et les réactions en chaîne catastrophiques qu'elle détermina, allait fournir à la société rurale, là comme ailleurs, l'alibi nécessaire pour s'avouer un processus déjà virtuellement réalisé. Et aujourd'hui, avec un effectif de près de 100 000 familles totalisant quelques 270 000 enfants de moins de 16 ans (soit 30 % de l'ensemble de la population algérienne en France), l'émigration algérienne a cessé d'être une émigration «de travail», masculine et adulte. Les transformations morphologiques que connaît la communauté témoignent de sa tendance à compenser les déséquilibres structurels (excédent d'adultes par rapport aux enfants, d'hommes par rapport aux femmes, d'hommes seuls par rapport aux hommes en familles, etc.) qui résultaient des conditions initiales de sa formation, puisqu'elle trouve en elle-même les ressources nécessaires pour répondre aux charges indispensables à son fonctionnement ; de même se donne-t-elle aussi les moyens nécessaires à sa reproduction. Ainsi, elle

²³⁻Sur cet ensemble de 620 000 adultes, on compte 460 000 actifs dont moins de 10 000 femmes.

L'univers des contradictions «Est-ce une vie si pour nourrir tes enfants tu es obligé de les quitter ; pour 'remplir' ta maison, tu commences par la déserter, toi le premier ; pour tra-vailler pour ton pays, tu l'abandonnes ? (...); leur pays est là-bas, leur maison là-bas, leur femme et enfants là-bas, tout là-bas, il n'y a que leur carcasse qui est ici (en France) et cela s'appelle 'vivre'. (...) Vivre un mois quand ils se retrouvent là-bas, avec tout le monde. (...) L'existence de l'émigré, c'est toujours là-bas -là-bas au pays quand il y retourne- et pas ici (en France); demain demain, plus tard quand il retournera au pays- et pas aujourd'hui. L'émigré, c'est cela ; c'est toujours pour plus tard : 'après'. 'ensuite'... Des hommes qui ont le droit d'être chez eux pendant un mois, c'est tout, ils sont hommes un mois par an dans leur existence, tout le reste du temps, on sait pas ce qu'ils sont : des hommes, c'est pas ça, ya rien d'homme dans leur existence ; des femmes, c'est pas ça, les femmes qu'ils ont laissées au pays sont plus hommes qu'eux, elles les surpassent, elles se passent de leur mari, ce sont elles les hommes; des enfants, non plus. Que sont-ils ces gens-là? Des hommes, mais des hommes sans femmes : leurs femmes sont sans hommes, veuves, elles ne le sont pas puisque les maris sont vivants; leurs enfants sont sans pères, des orphelins alors que les pères sont vivants. (...) Je me demande des uns et des autres qui sont en réalité les veufs, les orphelins : est-ce eux (les hommes émigrés) ou est-ce leurs femmes ? Est-ce eux, avec barbes et moustaches, ou est-ce leurs enfants? (...) L'avenir, c'est toujours incertain. Tu construis, tu creuses des fondations, si tu es sûr de vivre. Tu dis : c'est ma maison, je vais la construire petit à petit, je vais finir par habiter; alors tu as un avenir, tu as un but. Mais ici, en France, ils vivent pas vraîment du moment qu'ils ne vivent pas comme ceux d'ici (les Français); alors, aucun n'a un avenir ici, personne n'a son avenir. Un avenir certain dans un pays étranger, ça n'existe pas ; c'est une montre : ça tourne, ça tourne, c'est tout ; les jours, les mois, les années... Tu es dans un pays, tu passes toute ta jeunesse, ta santé, quand tu es dans la force (de l'âge) tu travailles, mais tu n'es pas chez toi. Tu fais comme si tu es là pour quelque temps. (...) Ya de quoi devenir fou ; ya beaucoup qui sont malades de ça, tous (tant) que nous sommes. C'est l'incertitude pour tous : c'est pas une vie, tout ce que tu entreprends tu dis que ça peut pas se faire étant donné tôt ou tard, je ne sais pas ce qui peut arriver ; tu es sur le quivive. Demain, qu'est-ce qui arriverait? Et si...? Et si on nous renvoie, qu'est-ce que je deviendrais?

(...) C'est ça l'émigration, c'est ça vivre étranger dans un pays. (...) Notre elghorba (exil), c'est comme quelqu'un qui arrive toujours en retard : on arrive ici, on sait rien, il faut tout découvrir, tout apprendre -pour ceux qui veulent pas rester comme ils sont venus-, on est en retard sur les autres, sur les Français, on suit toujours ; plus tard, quand il (l'émigré) retourne dans son village, il se rend compte qu'il n'a rien, qu'il a perdu son temps. Un comme moi, par exemple, je connais plus personne ; il faut repartir à zéro, recommencer tout. Tu le vois à cinquante-cinq ans, à soixante ans, soixante-cinq ans, il se marie tel un jeune isli (jeune homme à son premier mariage) : il commence à avoir des enfants alors qu'il est vieux, à faire une maison, tout ce qu'on fait quand on a vingt ans, vingt-cinq ans, c'est pas normal ca. Maintenant, à mon âge, j'ai un fils qui a trois ans. (...) Toute l'émigration, tous les émigrés tant qu'ils sont, c'est comme ça : (...) l'émigré, c'est l'homme de deux endroits, de deux pays ; il faut qu'il mette un peu ici, un peu là-bas. S'il fait pas comme ça, c'est comme s'il a rien fait, il est rien. (...). Tout est partagé en eux (les émigrés) : eux, toutes leurs idées, ce qu'ils pensent, leurs projets. Ils sont partagés entre ici et là-bas (le pays) : un peu pour ici, un peu pour là-bas, ca fait que ni ici, ni là-bas. Comme on dit, 'ils ne profitent ni de ce monde (sur terre), ni ne tiennent (mettent leur confiance) en Dieu'; ils sont perdants en tout, tout leur calcul est faux (...). Leur corps ici, leur pensée ici -c'est obligé parce que leur sueur est ici-. mais tout le reste, leur esprit, leur coeur, leur regard, c'est là-bas. (...) Voilà la situation de l'émigration : elle est 'serrée' (oppressante) pour eux».

a ses artisans et ses commerçants dont la fonction est de répondre à des besoins spécifiques : restauration, hôtellerie, soins du corps, divertissements et loisirs, voyages, alimentation et habillement, pompes funèbres même ; elle a ses notables, homologues des sages de la société traditionnelle, pourvus de charges religieuses ou «maraboutiques», de fonctions de conciliation et de médiation, et même de pouvoirs magico-rituels (pratiques thérapeutiques, divinatoires, etc.); elle a ses cadres et ses membres des professions libérales, avocats et médecins (à Paris surtout). Parce qu'elle constitue une clientèle non négligeable, et parce qu'elle fait, à ce titre, l'objet de certaines attentions, la communauté algérienne a été amenée à produire par elle-même le corps des nombreux intermédiaires chargés d'assurer au mieux les quelques relations indispensables avec la société française : c'est le cas, notamment, des multiples démarches dont le rôle est de gagner la clientèle algérienne pour le compte des compagnies d'assurance (assuranceautomobile, assurance des commerces et des débits de boissons, surtout), des marchands de tissus, d'appareils ménagers, des bijoutiers, des revendeurs d'automobiles, des agences de voyages, etc.; même la clientèle féminine dans les cités de transit, dans les H.L.M. de la banlieue parisienne, surtout quand les femmes sont tenues à l'écart du marché (24), n'échappe pas aux prospections des «visiteurs» (d'autres femmes algériennes plus «urbanisées» et plus au fait des circuits commerciaux) qui leur proposent à domicile, à l'insu du mari et à des conditions souvent élevées, tissus et bijoux (bijoux dont on dit parfois qu'ils proviennent de la Mecque !). Médiateurs aussi les «chefs d'équipe» qui, en certaines entreprises (du bâtiment surtout) n'ont de qualification et de fonction que celles d'assurer, au meilleur compte, la discipline et le commandement de formations composées uniquement de travailleurs algériens.

Conséquence de ces transformations morphologiques, la communauté des émigrés s'est dotée d'un véritable marché matrimonial qui atteste bien la relative autonomie qu'elle acquiert par rapport à la société française. Quel que soit le type de mariage qu'on projette -«traditionnel», c'est-à-dire réalisé dans l'endogamie parentale ou villageoise ou plus «moderne»-, il n'est plus nécessaire pour un jeune émigré de retourner au pays pour pouvoir se marier. En 1973, 2298 mariages d'Algériens et 1172 mariages d'Algériennes ont été célébrés en France, dont 827 mariages (36 % des mariages des hommes et 70,5 % des mariages des femmes) internes à la communauté algérienne ; plus de la moitié des Algériens (52,7 %) et 15 % des Algériennes ont épousé des Françaises ou des Français (25).

Tous ces facteurs contribuent à faire que la communauté des émigrés algériens trouve en elle-même, et non plus comme par le passé princi-

palement dans la relation avec les groupes d'origine, les principes de sa cohésion; cependant, sous l'effet d'apports nouveaux cette communauté tend à s'élargir davantage. La naissance en France de près de 20 000 enfants algériens par an, l'arrivée sur le marché du travail d'enfants élevés et scolarisés en France, l'arrivée aussi d'immigrés récents relativement plus scolarisés et plus aptes que leurs prédécesseurs à acquérir une formation ou une meilleure formation professionnelle, la légère tendance que l'on constate à une émigration cette fois-ci, non plus pour des motifs stricts de «travail» mais pour des raisons d'ordre plutôt culturel, de jeunes des deux sexes (d'origine urbaine, dotés d'un capital scolaire plus élevé, voire d'une qualification professionnelle, venant d'Algérie pour des activités plus intellectuelles que directement productives) dont les comportements se rapprochent de ceux des enfants des familles immigrées, ne vont pas sans entraîner une plus grande diversification de la composition sociale de la colonie algérienne en France. Même si elle est encore peu perceptible (statistiquement) et n'affecte pas profondément la structure des emplois occupés, l'évolution de la population des immigrés algériens apparaît comme le processus selon lequel celle-ci élabore sa hiérarchie interne et travaille à sa propre stratification.

25-Si on confond les deux populations, la population algérienne et la population des Français musulmans d'Algérie, le total des mariages atteint 3193 pour les hommes et 1690 pour les femmes : 1257 mariages (soit 39,4 % pour les hommes et 74,4 % pour les femmes) ont été célébrés à l'intérieur des deux communautés réunies ; les proportions des mariages avec des conjoints français s'élèvent à 54 % et à 20 %. Si les Françaises musulmanes d'Algérie sont deux fois plus nombreuses (près de 32 % d'entre elles) à épouser des Français que les Algériennes, l'écart est beaucoup moins grand chez les hommes : 57, 4 % pour les Français musulmans et 52,7 % pour les Algériens (INSEE, Statistiques de l'état-civil).

²⁴⁻Beaucoup d'épouses, surtout les moins jeunes, connaissent en France les conditions de vie de la femme recluse, de la rurale transplantée en ville et vouée -signe d'«embourgeoisement» mais aussi défense contre l'univers «étranger» de la ville- à la claustration à l'intérieur de la maison.